

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 31 janvier 2019

MONEYVAL(2018)27

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE  
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**MONEYVAL**

---

**57<sup>e</sup> RÉUNION PLÉNIÈRE**  
**Strasbourg, 3-7 décembre 2018**

**RAPPORT DE RÉUNION**

**MÉMORANDUM**  
**préparé par le Secrétariat de MONEYVAL**

## Résumé analytique

### Pendant sa 57<sup>ème</sup> Réunion Plénière tenue à Strasbourg du 3 au 7 décembre 2018, le Comité MONEYVAL :

- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la République tchèque et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la Lituanie et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle conjoint GAFI/MONEYVAL sur Israël et son résumé analytique ;
- a adopté les rapports de suivi d'Andorre, de la Hongrie, de la Serbie et de la Slovénie au titre du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle ;
- a adopté les rapports de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle de l'Azerbaïdjan, du Liechtenstein et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et décidé de retirer ces pays de la procédure de suivi ;
- a adopté le rapport de conformité du 4<sup>ème</sup> cycle de la Croatie au titre des procédures de conformité renforcée (PCR), décidé d'appliquer l'étape 2 des PCR (avec une décision finale à prendre en février 2019 au vu de l'avancement du processus législatif), et invité le pays à soumettre un nouveau rapport à la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019 ;
- a adopté le rapport de conformité du 4<sup>ème</sup> cycle de la Roumanie au titre des PCR, et invité le pays à soumettre un nouveau rapport à la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019 ;
- a adopté le rapport de conformité du 4<sup>ème</sup> cycle du Monténégro au titre des PCR, décidé de lever les PCR vis-à-vis de ce pays, et invité le Monténégro à demander à sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle lors de la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019 ;
- a adopté un rapport sur le système de régularisation fiscale volontaire de la République de Moldova ;
- a adopté un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme ;
- a tenu un débat sur la lutte contre le blanchiment des produits de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne avec des représentants du GAFI, du Groupe Egmont, du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et du secteur privé ;
- a entendu plusieurs exposés et tenu des échanges de vues sur des questions telles que : les modifications récentes des normes du GAFI concernant la réglementation des crypto-actifs ; le dossier traité par la CRF ukrainienne ayant obtenu le Prix Egmont 2018 de la meilleure affaire ; les stratégies de perturbation du financement du terrorisme ; l'analyse horizontale du secteur des entreprises et professions non financières désignées (surveillance et mise en œuvre des mesures préventives) en vue du nouveau cycle d'évaluation ; le Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière de la Fédération de Russie ; et les outils de formation et de renseignement développés par l'Institut de Bâle sur la gouvernance pour combattre la corruption et la criminalité financière ;
- a tenu un échange de vues avec M. Branislav Bohaçik, Président de la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 57<sup>ème</sup> Réunion Plénière du 3 au 7 décembre 2018 à Strasbourg sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). La première journée de la Plénière a été entièrement consacrée au Groupe de travail sur les évaluations (WGE) de MONEYVAL. L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, le programme des activités de MONEYVAL en annexe II et la liste des participants en annexe III.

## Première journée : mardi 4 décembre 2018

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion plénière

1. Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la Plénière en souhaitant la bienvenue à tous les participants.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'Information et de la Lutte contre la Criminalité, salue les participants et note que la participation à cette Plénière atteint un niveau record (avec près de 300 participants inscrits, y compris le Secrétariat et les interprètes). Il informe la Plénière de la situation financière globale du Conseil de l'Europe et du processus de réforme en cours au sein de l'Organisation. M. Kleijssen présente également des informations sur la procédure de recrutement concurrentiel en cours pour le Secrétariat de MONEYVAL (voir point 4 de l'ordre du jour).
3. M. Kleijssen se félicite en particulier de la programmation d'un débat sur la lutte contre le blanchiment des produits de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ainsi que d'un point de l'ordre du jour sur la question des crypto-actifs et du risque de leur utilisation abusive par des groupes terroristes ou le crime organisé. Il souligne l'importance de l'intelligence artificielle à l'avenir et les nombreuses questions juridiques et éthiques qui lui seront associées. Le Conseil de l'Europe ayant décidé d'accorder à l'intelligence artificielle une place de premier plan dans son travail et de s'efforcer de rationaliser ses activités à ce sujet dans l'ensemble de ses organes et comités, il invite les délégués à débattre de la manière dont l'intelligence artificielle pourra affecter à long terme le domaine LBC/FT.

### Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir annexe I).

### Point 3 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Président

5. Le Président informe la Plénière de sa correspondance au nom de MONEYVAL depuis la dernière Plénière, qui a été compilée par écrit et mise à la disposition de toutes les délégations en prévision de la Plénière. Il informe également les délégations de l'invitation du Premier ministre de Lettonie, reçue en août 2018 au moment de la publication du rapport d'évaluation mutuelle sur ce pays, de discuter de ses résultats et de son impact à l'échelon politique le plus haut. Une invitation similaire a été reçue du Premier ministre d'Albanie en vue de l'envoi d'une mission à Tirana dans la deuxième moitié de décembre, également pour coïncider avec la publication du rapport d'évaluation mutuelle sur ce pays.
6. Le Président présente les résultats généraux d'un sondage en ligne mené auprès des chefs de délégation et des observateurs avant la Plénière (dont les réponses restent confidentielles). Les délégations sont généralement satisfaites de la qualité globale des rapports d'évaluation mutuelle adoptés jusqu'ici dans le cadre du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation

mutuelle. Une très large majorité reconnaît que les délégations seront traitées également au sein de MONEYVAL, même si une minorité est d'avis que tel n'a pas toujours été le cas pendant les discussions en Plénière. Les délégations sont aussi très satisfaites de la manière dont le Secrétariat se mettra à la disposition des pays pendant les évaluations. Elles s'accordent sur la nécessité d'accroître les ressources du Secrétariat de MONEYVAL afin de pouvoir faire face à la future charge de travail associée au réseau mondial LBC/FT. Les autres questions abordées portent notamment sur la participation des délégations et des observateurs aux discussions en Plénière, l'amélioration de la procédure de tour de table, les orientations fournies aux pays sur le processus d'évaluation, les activités d'information éventuelles en direction du secteur privé, ainsi que les priorités pour l'avenir. Les résultats du sondage seront communiqués aux délégations via le site à accès restreint de MONEYVAL. Ils pourront également être pris en compte dans la stratégie globale de MONEYVAL pour les trois années à venir, qui sera discutée au cours d'une Plénière en 2019. Les délégués remercient le Président pour cette initiative novatrice et, en particulier, pour avoir permis aux observateurs d'y participer.

7. Le Président annonce que plusieurs États membres du Conseil de l'Europe (notamment Andorre, la France, la République tchèque et le Royaume-Uni) ont versé des contributions volontaires au Secrétariat de MONEYVAL. Il remercie chaleureusement les délégations de ces pays au nom de MONEYVAL et invite toutes les délégations de MONEYVAL à examiner la possibilité de verser des contributions volontaires. Ces contributions permettront au Secrétariat de recruter de nouveaux membres du personnel, qui sont urgemment nécessaires pour accélérer le déroulement du cycle d'évaluation mutuelle en cours et traiter la future charge de travail, notamment au vu de la situation financière globale difficile du Conseil de l'Europe et de l'augmentation du travail de MONEYVAL dans le cadre du réseau mondial LBC/FT. Le Président remercie également au nom de MONEYVAL les délégations de Lituanie et d'Allemagne pour le détachement de personnel. Il déclare cependant que ces mesures restent malgré tout des mesures de soutien à court terme du Secrétariat. Elles ne pourront évidemment remplacer une stratégie durable de longue durée pour assurer à MONEYVAL des ressources suffisantes.
8. Le Président décrit les négociations en cours avec le GAFI en vue de la tenue d'une réunion conjointe d'experts GAFI/MONEYVAL, qui aura lieu en Israël fin mars 2019. Cet événement comprendra plusieurs séances de groupe consacrées à trois projets du Groupe sur le risque, les tendances et les méthodes (RTMG), notamment sur l'évaluation des risques de FT, la détection/l'enquête/la confiscation des crypto-actifs, et le recouvrement des actifs transfrontaliers. Une journée supplémentaire sera consacrée à un atelier pour juges et procureurs organisé à l'initiative des États-Unis en vue d'améliorer les capacités de poursuite du FT. Le Président remercie la délégation israélienne d'accueillir cette réunion, qui constitue un événement annuel régulier organisé par le GAFI avec l'un des organismes régionaux de type GAFI. Il incite vivement l'ensemble des délégations à participer à cette réunion avec leurs experts compétents, bien que le Conseil de l'Europe ne soit pas en mesure de financer leur participation. Un projet de programme plus détaillé sera diffusé en temps voulu.

#### **Point 4 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Secrétariat**

9. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du programme d'activités de MONEYVAL pour 2019, qui figure dans l'annexe II à ce rapport de réunion, ainsi que des activités menées récemment depuis la 56<sup>ème</sup> Plénière, en particulier les visites effectuées sur place en Moldova (octobre 2018) et à Malte (novembre 2018) et les formations nationales dispensées en République slovaque (octobre 2018) et en Géorgie (décembre 2018). Il rend compte par ailleurs d'un atelier de formation pour évaluateurs organisé

conjointement par le GAFI et EAG à Moscou (24-28 septembre 2018). Au total, 43 évaluateurs potentiels (25 relevant des juridictions évaluées par MONEYVAL et 18 de celles évaluées par le GAFI/EAG) ont été formés aux Recommandations du GAFI de 2012 et à la Méthodologie du GAFI de 2013. Il remercie EAG, le Service fédéral russe de surveillance financière (Rosfinmonitoring) et le Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière (ITMCFM) d'avoir hébergé cette formation. Il remercie en outre chaleureusement les formateurs, MM. Yehuda Shaffer et Richard Walker, au nom de MONEYVAL.

10. Le Secrétaire exécutif rend compte ensuite de la Plénière du GAFI d'octobre 2018 et, en particulier, des décisions ayant une incidence directe sur MONEYVAL. Il mentionne entre autres les amendements récents aux recommandations du GAFI visant à couvrir la réglementation des crypto-actifs (voir point 11 de l'ordre du jour) et la discussion en vue d'amender encore les normes relatives au financement de la prolifération ; la discussion par le Groupe conjoint pour l'Europe et l'Eurasie du rapport de progrès de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man (voir point 5 de l'ordre du jour) ; ainsi que la discussion et l'adoption du rapport d'évaluation mutuel conjoint sur Israël (voir point 8 de l'ordre du jour).
11. Il informe en outre la Plénière que le GAFI a examiné un point particulier (la notation du Résultat immédiat 4) du rapport d'évaluation mutuelle sur l'Albanie dans le cadre de son examen de qualité et de conformité. Le Secrétariat de MONEYVAL a décrit en détail la discussion de la Plénière avant de décider de la notation, après quoi un consensus ne s'est pas dégagé au sein du Groupe d'évaluation et de conformité du GAFI sur de nouvelles mesures. Le rapport est donc devenu final et sera publié le 17 décembre 2018. Cinq autres rapports (dont un du GAFI et quatre d'ORTG) ayant fait l'objet d'un examen de qualité et de conformité n'ayant conduit à aucune mesure supplémentaire en l'absence de consensus, le GAFI examine actuellement les procédures de qualité et de conformité. Le Secrétariat de MONEYVAL participe activement à ce processus d'examen.
12. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la participation de membres du Secrétariat à d'autres forums. Le Secrétariat de MONEYVAL a pris part les 13 et 14 septembre à un atelier organisé par EAG, l'ITMCFM et Rosfinmonitoring sur le rôle d'une surveillance efficace comme mécanisme de participation des EPNFD au système LBC/FT. Le Secrétariat était représenté par MM. Michael Stellini et Jérémie Ogé, qui ont présenté une analyse comparative de la surveillance des EPNFD dans tous les pays évalués jusqu'ici par le réseau mondial (voir point 29 de l'ordre du jour). Le Secrétariat de MONEYVAL a aussi participé en octobre 2018 à un atelier organisé par la CRF ukrainienne, l'EUACI et l'OSCE sur les difficultés pratiques que pose l'obtention de condamnations isolées pour BC et FT. Le Secrétariat de MONEYVAL (M. Michael Stellini) a également été invité à intervenir au cours de l'un des ateliers organisés en septembre dans le cadre du 36<sup>ème</sup> Colloque international sur la criminalité économique, qui a lieu tous les ans à l'Université de Cambridge. Son exposé portait spécifiquement sur les défis à résoudre par les pays dans leurs évaluations.
13. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la situation en matière de personnel. Il présente une nouvelle administratrice, Mme Kotryna Filipaviciute, qui est détachée par la Lituanie pour un an depuis septembre 2018. L'Allemagne a proposé de détacher un haut fonctionnaire du ministère fédéral des Finances au Secrétariat de MONEYVAL à partir de janvier 2019. Une nouvelle procédure externe de recrutement concurrentiel pour le Secrétariat de MONEYVAL est en cours et devrait être achevée à la mi-2019.

## **Point 5 de l'ordre du jour - Rapport du Président sur les progrès accomplis récemment par la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man et proposition du Bureau pour le suivi par MONEYVAL**

14. Au cours de la Plénière, MONEYVAL discute de la situation de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man sur la base d'un rapport du Président et d'une proposition du Bureau en vue de la poursuite du suivi. En raison des résultats du rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man, adopté en décembre 2016, cette juridiction a été soumise au processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI. La Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man ayant obtenu des progrès tangibles positifs pendant la période d'observation d'un an, le GAFI a décidé en octobre 2018 de soumettre de nouveau la juridiction au processus de suivi renforcé de MONEYVAL, à condition que MONEYVAL surveille de près quelques questions en suspens pour lesquelles le GAFI jugeait que la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man n'avait pas encore appliqué effectivement les normes sous-jacentes et les documents de référence. Afin de suivre ces questions de la manière la mieux appropriée, MONEYVAL a décidé d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcée. Les questions qui demeurent sources de préoccupations, identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle de 2016, sont les suivantes :

- En ce qui concerne le Résultat immédiat 3 (« Surveillance »), la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man devrait continuer à montrer qu'elle recourt effectivement à des sanctions dissuasives dans les cas graves.
- En ce qui concerne le Résultat immédiat 4 (« Mesures préventives »), la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man devrait obtenir de nouveaux progrès au regard des deux premières actions recommandées par MONEYVAL à la page 72 du rapport d'évaluation mutuelle de décembre 2016. Il s'agit en particulier de la recommandation de veiller à ce que le secteur privé, notamment les banques, prennent en compte les risques associés aux relations d'affaires impliquant des intermédiaires agissant au nom de tiers, et appliquent des mesures pour atténuer ces risques.

15. L'île de Man devra présenter à MONEYVAL un rapport complet sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions recommandées en juillet 2019. Si aucune mesure de fond n'a été prise entretemps, le Comité envisagera, le cas échéant, l'application de mesures supplémentaires.

## **Point 6 de l'ordre du jour - Procédures de conformité renforcée**

### **6.1 Rapport de la Croatie au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée**

16. Suite à l'adoption du REM du 4<sup>ème</sup> cycle en septembre 2013, la Croatie a été soumise au suivi régulier. Le pays a depuis présenté quatre rapports de suivi entre 2015 et 2017. Lors de la 54<sup>ème</sup> Plénière (26-28 septembre 2017), la Plénière a décidé de soumettre la Croatie au suivi renforcé et d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (PCR). Au cours de la présente Plénière, le pays soumet son troisième rapport de conformité (suite aux rapports de conformités de décembre 2017 et juillet 2018).

17. La Plénière note que la Croatie a introduit de nouveaux amendements législatifs (qui sont encore à l'état de projets) au code pénal et à la loi LBC/FT afin d'assurer la conformité avec la R.1, R.3, R.5 et R.35. En outre, le pays a poursuivi les consultations parmi les autorités compétentes en vue de la préparation des amendements législatifs à la loi sur les mesures restrictives internationales qui sont nécessaires pour remédier aux

insuffisances au regard de la RS.I et de la RS.III. En revanche, le pays n'a pris aucune mesure particulière pour assurer la conformité avec la R.16. S'agissant de la R.23, la Croatie a adopté plusieurs textes de loi visant à remédier aux lacunes en suspens. Toutefois, le Secrétariat n'est pas en mesure de confirmer les progrès accomplis au regard de la R.23 car les textes de loi en question n'ont pas été communiqués par le pays suffisamment tôt avant la Plénière.

18. La Plénière note que, bien que la Croatie ait pris certaines initiatives pour faire avancer la situation depuis la 56<sup>ème</sup> Plénière (juillet 2018), ces mesures n'ont pas permis de remédier effectivement aux lacunes en suspens. La Plénière note qu'un grand nombre d'insuffisances subsistent en Croatie au regard des recommandations suivantes : R.1, R.3, R.5, R.23, R.35, RS.I, RS.III, R.12 et R.16.

19. Le Président rappelle à la Plénière la décision prise lors de la 56<sup>ème</sup> Plénière (juillet 2018) selon laquelle, dans l'éventualité où les importantes lacunes en suspens n'auraient pas été résolues au moment de la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018, la Plénière envisagerait de soumettre le pays à l'étape 2 des PCR. Le Président remarque que la Croatie a déclaré qu'elle prévoit d'adopter l'ensemble de la législation nécessaire avant le début 2019 et propose d'adopter une position flexible quant à l'application de l'étape 2 des PCR. Au cas où la Croatie parvenait à finaliser avant février 2019 la législation en suspens qui vise à assurer la conformité avec les recommandations clés et essentielles qui n'ont pas encore été pleinement prises en compte (sous réserve d'une analyse préliminaire du Secrétariat), la mission de haut niveau en Croatie pourrait être suspendue pour réexamen jusqu'à la prochaine Plénière en juillet 2019. La Plénière approuve cette proposition.

#### *Décision prise*

20. Étant donné que les lacunes ont été identifiées dès le REM de 2012 et que les progrès accomplis par la Croatie depuis la 56<sup>ème</sup> Plénière (juillet 2018) ne répondent pas aux attentes de la Plénière, celle-ci décide d'appliquer l'étape 2 des PCR. Cela impliquera l'organisation d'une mission de haut niveau en Croatie et la tenue de réunions avec les ministres et hauts fonctionnaires concernés en vue de souligner l'importance d'appliquer en priorité des mesures pour remédier aux insuffisances identifiées dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle. Toutefois, si la législation en suspens entraine en vigueur avant la fin février 2019, en assurant la conformité avec les recommandations clés et essentielles qui n'ont pas encore été prises en compte, la mission de haut niveau en Croatie pourrait être suspendue pour réexamen jusqu'à la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019.

## **6.2 Rapport du Monténégro au titre de l'étape 2 des Procédures de conformité renforcée**

21. Le Secrétariat présente le septième rapport de conformité soumis par la délégation du Monténégro. Il rappelle que, lors de sa 56<sup>ème</sup> réunion en juillet 2018, la Plénière avait pris note des amendements à la loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (loi LBC/FT), adoptée le 26 juin 2018, qui remédiaient à la grande majorité des lacunes en suspens identifiées par le Secrétariat dans le mémorandum récapitulatif. Bien que constatant certains progrès au regard de la RS.III, la loi sur les mesures restrictives internationales (LMRI), qui visait à pallier aux insuffisances les plus graves au regard de cette Recommandation Spéciale, n'avait toujours pas été adoptée par le parlement à la fin juin 2018, malgré l'engagement politique pris pendant la mission de haut niveau en juin 2017 de faire adopter la loi avant la 54<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en septembre 2017 et l'appel adressé au Monténégro par MONEYVAL pendant la 55<sup>ème</sup> Plénière de remédier aux lacunes les plus importantes au plus tard avant la 56<sup>ème</sup> Plénière. Cette situation soulevait de graves préoccupations et

la Plénière avait exhorté le Monténégro à mener à bien l'adoption de la nouvelle LMRI au plus tard avant le 31 juillet 2018, avant la pause estivale du parlement. En cas de non-adoption de la LMRI, il était proposé de soumettre le Monténégro à l'étape 3 des PCR, ce qui aurait impliqué la publication d'une déclaration le 1<sup>er</sup> août 2018. Suite à la 56<sup>ème</sup> Plénière, les autorités du Monténégro ont informé le Secrétariat de MONEYVAL que le parlement du Monténégro avait adopté la LMRI le 27 juillet 2018. En conséquence, il a été décidé de maintenir le Monténégro sous l'étape 2 des PCR et de ne pas publier de déclaration. Le Secrétariat de MONEYVAL a communiqué cette décision à toutes les délégations le 31 juillet 2018.

#### *Décision prise*

22. La Plénière prend note du fait qu'avec l'entrée en vigueur de la LMRI, le Monténégro a remédié globalement aux insuffisances qui subsistaient au regard de la RS.III, qui étaient les dernières insuffisances graves examinées dans le cadre des PCR. Au vu de ce développement, la Plénière décide de retirer le Monténégro des PCR et de soumettre le pays au processus de suivi régulier. La Plénière invite le Monténégro à soumettre un rapport à la 58<sup>ème</sup> Plénière (15-19 juillet 2019) et appelle instamment le pays à demander à sortir du processus à cette occasion.

### **6.3 Rapport de la Roumanie au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée**

23. MONEYVAL a adopté le rapport d'évaluation mutuelle sur la Roumanie au titre du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle lors de sa 44<sup>ème</sup> Réunion Plénière (avril 2014). La Roumanie a été soumise au suivi régulier et a présenté en tout trois rapports de suivi. En juillet 2018, la Plénière a décidé d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (PCR) en raison de retards dans le processus d'adoption du projet de loi LBC/FT qui devait pallier aux insuffisances subsistant au regard des recommandations suivantes : R.5, R.13, R.23, R.26 et RS.IV.

24. Au moment du premier rapport de conformité en décembre 2018, la délégation roumaine a informé la Plénière de l'adoption le 24 octobre 2018 de la nouvelle loi LBC/FT par le parlement roumain. Le Secrétariat présente l'analyse de cette nouvelle loi et conclut qu'une fois promulgué, ce texte remédiera à un grand nombre des lacunes en suspens recensées dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle, en portant à « largement conforme » le niveau de conformité avec la R.13, R.23, R.26 et RS.IV. Cependant, la nouvelle loi n'est pas encore entrée en vigueur, un recours de constitutionnalité ayant entretemps été déposé auprès de la Cour constitutionnelle. La Roumanie, par conséquent, est invitée à informer la Plénière (par l'intermédiaire du Secrétariat) de tout développement nouveau à ce sujet.

25. Dans son analyse, le Secrétariat conclut également à l'absence de progrès significatifs au regard de la R.5, de la RS.I et de la RS.III (recommandations auxquelles continue à s'appliquer la notation « partiellement conforme »). Certaines lacunes subsistent notamment en relation avec les éléments (d) et (e) du critère 5.2 de la Méthodologie et l'octroi des licences de services postaux. En outre, l'ordonnance gouvernementale d'urgence concernant la mise en œuvre des sanctions internationales est encore à l'état de projet.

#### *Décision prise*

26. Au vu de l'analyse du Secrétariat et de la discussion du rapport, la Plénière reconnaît que la Roumanie a pris certaines mesures importantes pour remédier aux lacunes recensées au regard des recommandations clés et essentielles notées PC. Bien que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi LBC/FT ait été suspendue par le dépôt d'un recours

après de la Cour constitutionnelle (qui n'est pas soumise à l'influence des autorités nationales), la Plénière décide de maintenir pour le moment la Roumanie sous l'étape 1 des PCR. La Plénière note également que des progrès significatifs n'ont toujours pas été obtenus au regard d'autres recommandations (notamment la R.5, la RS.I et la RS.III). Étant donné que le REM a été adopté en avril 2014, c'est-à-dire plus de quatre ans avant le premier rapport de conformité, la Plénière exhorte la Roumanie à adopter les textes de loi sous examen, à remédier aux insuffisances qui subsistent et à soumettre un rapport à la 58<sup>ème</sup> Plénière (15-19 juillet 2019). Au cours de cette Plénière, MONEYVAL examinera la situation de la Roumanie au titre des PCR et décidera de l'étape à laquelle devra être ensuite soumis le pays.

#### **Point 7 de l'ordre du jour - Système de régularisation fiscale volontaire de la République de Moldova**

27. La Plénière examine l'analyse du programme de régularisation fiscale volontaire (RFV) de la République de Moldova réalisée par le Secrétariat. La « loi sur la divulgation volontaire et les incitations fiscales » (ci-après « loi DVIF »), adoptée par le parlement de la République de Moldova en juillet 2018, est entrée en vigueur le 17 août 2018. Sur la base de l'analyse du Secrétariat et des informations fournies par la République de Moldova au cours de la réunion, la Plénière conclut que la loi DVIF contient un certain nombre de sauvegardes compatibles avec les quatre principes de base du GAFI. Elle décide par conséquent qu'aucune autre action n'est nécessaire pour le moment mais appelle instamment la République de Moldova à continuer à prendre en compte le document du GAFI sur les bonnes pratiques et les recommandations formulées par MONEYVAL dans la mise en œuvre du programme RFV. La République de Moldova est invitée à présenter une brève description des résultats de ce programme à la prochaine Plénière en juillet 2019. La République de Moldova est également invitée à informer MONEYVAL de tout développement ou ajout d'éléments nouveaux dans le programme.

#### **Point 8 de l'ordre du jour - Évaluation mutuelle GAFI/MONEYVAL d'Israël : approbation du rapport adopté par la Plénière du GAFI en octobre 2018**

28. Le Secrétaire exécutif rappelle les règles de procédure relatives aux évaluations conjointes GAFI/MONEYVAL, qui exigent que soit approuvé le rapport adopté précédemment par la Plénière du GAFI pour les pays qui sont membres à la fois du GAFI et de MONEYVAL (ce qui est le cas d'Israël). Le rapport d'évaluation mutuelle sur Israël a été adopté par la Plénière du GAFI en octobre 2018. Le Secrétaire exécutif remercie M. Richard Walker (Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey), qui a représenté MONEYVAL en tant qu'expert au sein de l'équipe d'évaluation. M. Walker présente le rapport d'évaluation mutuelle, puis la délégation d'Israël prend la parole pour faire de nouveaux commentaires sur ce rapport. La Plénière approuve le rapport d'évaluation mutuelle, qui est ensuite publié le 10 décembre 2018.

29. Le Président et le Secrétaire exécutif félicitent chaleureusement Israël au nom de MONEYVAL pour les résultats très positifs de l'évaluation et l'octroi consécutif au pays du statut de membre à part entière du GAFI à partir de décembre 2018.

#### **Point 9 de l'ordre du jour - « Basel Open Intelligence (BOI) et les produits de formation en ligne », exposé de M. Peter Huppertz, Institut de Bâle pour la gouvernance**

30. La Plénière entend un exposé de M. Peter Huppertz, chef de l'équipe chargée des technologies de l'information et de l'apprentissage en ligne au sein de l'Institut de Bâle sur la gouvernance, un centre de compétences indépendant à but non lucratif travaillant dans le monde entier avec des entités du secteur public et du secteur privé pour combattre la corruption et d'autres délits financiers et améliorer la qualité de la

gouvernance. L'exposé comprend deux parties distinctes. La première fournit un aperçu général des produits de formation en ligne créés par l'institut. Ces cours en ligne (portant par exemple sur la réalisation d'analyses opérationnelles ou d'analyses financières) sont développés conjointement avec le Groupe Egmont de cellules de renseignement financier. Ils s'appuient sur le cycle du renseignement et couvrent toutes les étapes de l'analyse – initiation, planification, collecte et évaluation du renseignement – en mettant l'accent sur les bonnes pratiques internationales. L'institut offre aussi des formations avancées à l'analyse opérationnelle, qui reposent sur l'apprentissage en ligne, ainsi que des ateliers, diverses activités de formation et des exercices pratiques spécifiquement adaptés aux besoins particuliers de chaque pays. Les cours en ligne, dont la durée est de six à neuf heures, sont gratuits. La seconde partie de l'exposé porte sur l'outil de vigilance et de détection des risques appelé Basel Open Intelligence (BOI), un moteur de recherche en open source permettant d'obtenir des informations sur les individus et les entreprises en matière de criminalité financière ou autre. Cet outil a été conçu non seulement pour les CRF mais aussi pour le secteur privé.

#### **Point 10 de l'ordre du jour - Présentation par la CRF ukrainienne du dossier ayant obtenu le Prix Egmont 2018 de la meilleure affaire**

31. La CRF ukrainienne présente le dossier ayant obtenu le Prix Egmont 2018 de la meilleure affaire. Il s'agit d'une affaire extrêmement complexe qui mettait en jeu des produits très importants de la corruption et du BC, et dans laquelle étaient impliqués d'anciens hauts fonctionnaires ukrainiens. Douze CRF étrangères ont participé à la détection des suspects et des actifs. Le dispositif de BC a été détecté à l'issue d'enquêtes distinctes, non liées entre elles, ouvertes par la CRF ukrainienne sur la base de déclarations d'activités suspectes visant des entreprises nationales et étrangères. Les analyses ont révélé qu'un certain nombre d'entreprises étrangères étaient contrôlées par des ressortissants ukrainiens en relation étroite avec d'anciens hauts fonctionnaires. Parallèlement, le Bureau du Procureur général d'Ukraine a engagé des poursuites pénales contre les fondateurs et dirigeants de plusieurs entités juridiques à la fois pour abus de biens publics à grande échelle et légalisation de produits criminels. La CRF a établi que des actifs provenant des crimes commis avaient été blanchis en Ukraine et à l'étranger. Elle a conduit des enquêtes financières pour retrouver la piste des actifs, identifier les personnes impliquées et déterminer le montant des actifs légalisés en vue de leur recouvrement. Au cours de ces enquêtes financières, la CRF a analysé 600 relevés bancaires et reçu des informations de 12 CRF étrangères. Elle a constaté que plus d'un milliard d'entreprises étaient impliquées dans le système de BC. Environ 1,4 milliard USD avait été investi en Ukraine au moyen du rachat de dettes, du dépôt de fonds et de prise de participations dans des entreprises ukrainiennes. Grâce à la coopération internationale et aux enquêtes financières, il a pu être établi que les fonds investis en Ukraine étaient gérés à partir d'un centre unique par le biais d'un grand nombre d'entreprises fictives. Dans le cadre des procédures pénales, les autorités ont saisi des fonds d'un montant équivalent à 1,45 milliard USD et liquidé un certain nombre d'entreprises fictives.
32. Le Président félicite la délégation ukrainienne au nom de la Plénière pour l'obtention du Prix.

#### **Point 11 de l'ordre du jour - Modifications apportées aux Recommandations du GAFI en relation avec la réglementation des crypto-actifs, exposé du Secrétariat du GAFI**

33. La Plénière entend un exposé de M. George Pearmain, représentant le Secrétariat du GAFI, sur les modifications récentes de la Recommandation 15 du GAFI concernant la réglementation des crypto-actifs. En octobre 2018, la Plénière du GAFI a adopté ces changements et introduit dans le Glossaire deux définitions nouvelles portant sur les

« crypto-actifs » et les « prestataires de services dans le domaine des biens virtuels » en vue de répondre aux risques de BC/FT associés aux crypto-actifs et aux risques posés par l'arbitrage réglementaire (compte tenu des différences de réglementation des activités portant sur des crypto-actifs entre pays). Les pays sont en particulier tenus d'assurer que les prestataires de services dans le domaine des biens virtuels sont effectivement réglementés à des fins de LBC/FT, assujettis à des obligations d'enregistrement et d'octroi de licence et soumis à une surveillance (notamment un contrôle de conformité eu égard aux recommandations pertinentes du GAFI). Nonobstant ces nouvelles exigences, M. Pearmain souligne que les normes du GAFI reconnaissent le droit des États/juridictions à interdire certaines activités sur la base de leur évaluation des risques.

34. Les nouvelles définitions introduites dans les normes couvrent les activités de personnes physiques ou morales concernant : la négociation d'crypto-actifs et de monnaies fiduciaires, l'échange d'crypto-actifs, le transfert d'crypto-actifs, la conservation et/ou la gestion d'crypto-actifs ou d'instruments de contrôle d'crypto-actifs, et la participation et la fourniture de services financiers en relation avec l'émission et/ou la vente d'crypto-actifs. Par conséquent seront couverts non seulement les échanges entre crypto-actifs et monnaies fiduciaires, mais aussi les échanges d'un actif virtuel à un autre, certains types de pourvoyeurs de portefeuille et les fournisseurs de services financiers en relation avec une offre publique en cryptomonnaie (ICO).
35. S'agissant des conséquences qui pourront en résulter pour les évaluations de MONEYVAL, M. Pearmain présente la feuille de route du GAFI : entre octobre 2018 et juin 2019 seront émis un premier projet de Note interprétative à la Recommandation 15 et une directive actualisée sur l'approche fondée sur le risque de la réglementation et de la surveillance des prestataires de services relatifs aux crypto-actifs (notamment sur l'investigation des activités illicites impliquant des crypto-actifs) ; puis, à partir d'octobre 2019, le GAFI focalisera son travail sur la mise à jour de la méthodologie. Le premier rapport d'évaluation mutuelle prenant en compte les nouvelles exigences au titre de la Recommandation 15 sera examiné au plus tôt lors de la Plénière de juin 2020.
36. Pendant la discussion qui fait suite à cet exposé, la Commission européenne (CE) présente des éléments d'information supplémentaires. Elle souligne que l'UE a adopté une approche des activités dans le domaine des biens virtuels qui est plus étroite que celle du GAFI : la 5<sup>ème</sup> Directive anti-blanchiment couvre les prestataires de services d'échange de monnaies virtuelles et les prestataires de services de portefeuille de conservation, en laissant de côté par conséquent d'autres personnes physiques ou morales menant des activités de change de monnaies virtuelles ou d'ICO. La CE ajoute que les risques associés aux crypto-actifs sont en cours d'évaluation à la lumière de l'analyse par l'UE des risques supranationaux.

#### **Point 12 de l'ordre du jour - Informations sur les initiatives LBC/FT dans les États et territoires de MONEYVAL (tour de table)**

37. La Plénière fait un tour de table sur les développements LBC/FT récents dans ses juridictions (pour plus d'informations sur ce tour de table, voir le document à paraître MONEYVAL-Plenary 57(2018)INF12). Pour cette Plénière, comme annoncé précédemment, les développements nouveaux ont été rapportés principalement par écrit, mais plusieurs délégations ont proposé de présenter de brefs exposés sur des affaires récentes de BC ou de FT.
38. La Plénière réfléchit aux moyens de simplifier encore la procédure du tour de table à l'avenir, afin de donner à ce point de l'ordre du jour un contenu plus focalisé en économisant le temps de la Plénière. Sur proposition du Président, la Plénière décide

que, lors des prochaines réunions, seul un nombre limité de membres (3 à 5 délégations) sera invité à faire un exposé ; les autres membres continueront à soumettre leurs contributions par écrit. Le Secrétariat sera chargé de la présélection des pays invités à faire un exposé pendant le tour de table.

### **Point 13 de l'ordre du jour - Informations sur les initiatives LBC/FT d'autres institutions**

39. La Plénière reçoit des informations sur les initiatives récentes de la Commission européenne, du Groupe Egmont, du Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG), du Groupe d'action financière (GAFI), du Groupe de superviseurs de centres financiers internationaux (GIFCS), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la Banque mondiale.

### **Deuxième journée : mercredi 5 décembre 2018**

### **Point 14 de l'ordre du jour - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la République tchèque**

40. Le Président ouvre la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur la République tchèque. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Les deux coprésidents du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) récapitulent les discussions tenues au sein du WGE et présentent les recommandations formulées à l'intention de la Plénière sur chaque question clé. Ils donnent à titre indicatif un aperçu des questions clés qu'il n'est plus nécessaire de discuter en Plénière (les membres du Groupe de travail sur les évaluations étant parvenus à un accord unanime à leur propos).

41. *Question clé 1 (Résultat immédiat 8) :* La Plénière examine si des améliorations majeures sont nécessaires au regard du Résultat immédiat 8. Une délégation propose de porter la notation de « significatif » à « modéré » puisque les critères essentiels 8.2 et 8.3 sont remplis seulement dans une certaine mesure. Les chiffres des confiscations sont en particulier bien inférieurs à ceux des saisies, tandis que les statistiques fournies au regard du critère essentiel 8.3 paraissent insuffisantes compte tenu de l'économie, de la situation géographique et du profil de risque du pays. En outre, le niveau de preuve exigé par les autorités pour la saisie d'argent liquide aux fins de la poursuite d'une enquête semble assez élevé. La République tchèque présente un certain nombre d'éléments illustrant l'efficacité du régime de confiscation. L'équipe d'évaluation rappelle les discussions qui ont eu lieu au sein de la Plénière du GAFI et la conclusion selon laquelle « les montants confisqués doivent être pris en compte dans l'examen de l'efficacité ». Elle présente en outre une brève analyse horizontale d'autres rapports et de leurs conclusions justifiant la notation « significatif ». Une délégation et un observateur expriment leurs préoccupations au sujet du caractère limité des informations fournies sur les confiscations, notamment en ce qui concerne les statistiques sur les instruments saisis et confisqués et les données sur les avoirs immobilisés suite à des transports illégaux d'argent liquide et d'instruments négociables au porteur. Un expert scientifique demande des éclaircissements sur certains points mentionnés dans l'analyse. En conséquence, l'équipe d'évaluation (conjointement avec l'expert scientifique) introduit les changements nécessaires et clarifie divers éléments. Un grand nombre de délégations soutiennent la notation actuelle. En l'absence de consensus sur sa modification, il est décidé de maintenir la notation « significatif ».

42. *Question clé 2 (Résultat immédiat 6)* : La République tchèque présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation concernant le RI.6 de « modéré » à « significatif ». L'équipe d'évaluation présente les aspects essentiels du système et, en particulier, certaines insuffisances ayant amené à conclure que la notation « modéré » était justifiée. Neuf délégations approuvent la demande de la République tchèque en vue d'une amélioration de la notation sur la base des nombreux points positifs constatés eu égard au RI.6 et des informations supplémentaires fournies par les autorités. Trois délégations et trois observateurs soutiennent le point de vue de l'équipe d'évaluation, notamment sur le maintien de la notation actuelle. Ils fondent leurs arguments principalement sur les insuffisances quant à l'utilisation effective des renseignements financiers émanant de la CRF ; l'absence de retour d'information des services répressifs au sujet de l'utilisation des renseignements financiers de la CRF ; le manque de qualité des DOS ; et certaines lacunes techniques qui pourraient nuire à l'efficacité du système. En l'absence de consensus sur la modification de la notation, la notation « modéré » est maintenue.
43. *Question clé 3 (Recommandation 10)* : La Plénière est invitée à déterminer si les insuffisances du régime DVC en République tchèque sont mineures ou modérées. Conformément à la décision du Groupe de travail sur les évaluations, l'équipe d'évaluation, le Secrétariat du GAFI et l'expert scientifique ont révisé l'analyse et les notations associées à plusieurs critères essentiels. Le texte a été amendé en conséquence afin de préciser les questions soulevées au regard des critères essentiels suivants : 10.1, 10.3, 10.4, 10.5, 10.7, 10.8, 10.10, 10.16 et 10.17. Les notations proposées sont donc les suivantes : « critère rempli » pour les critères essentiels 10.2, 10.10, 10.11, 10.12, 10.14 et 10.15 ; « critère rempli pour l'essentiel » pour les critères essentiels 10.1, 10.3, 10.4, 10.6, 10.7, 10.8, 10.9 et 10.19 ; « critère partiellement rempli » pour les critères essentiels 10.5, 10.13, 10.16, 10.17 et 10.18 ; et « critère non rempli » pour le critère essentiel 10.20. Une délégation considère que les critères essentiels 10.5, 10.8, 10.16 et 10.20 sont particulièrement importants et les lacunes identifiées au regard de ces critères significatives. Elle propose par conséquent de faire passer la notation globale de la R.10 de « largement conforme » (LC) à « partiellement conforme » (PC). La République tchèque fait valoir que nombre des lacunes mentionnées sont couvertes par certaines dispositions générales qui n'ont pas été jugées suffisantes par l'équipe d'évaluation, ce qui n'a pas permis d'améliorer la notation au regard de ces critères particuliers. La délégation soutient d'autre part que, même avec la présente notation, le niveau d'importance relative doit entrer en ligne de compte et, s'agissant de la République tchèque, les lacunes identifiées doivent être considérées comme mineures. L'équipe d'évaluation présente une analyse horizontale, en attirant l'attention sur plusieurs rapports où des insuffisances similaires ont été constatées et où la notation LC a été attribuée. Une délégation se déclare favorable à la notation LC mais les autres délégations s'abstiennent de prendre position, c'est-à-dire n'approuvent pas la demande de baisse de la notation. Le Président prend note des préoccupations exprimées par une délégation sur les questions de cohérence mais conclut que la Plénière n'est pas favorable à une baisse de la notation. Par conséquent, la notation LC est maintenue au regard de la R.10.
44. *Question clé 4 (Résultats immédiats 10 et 11)* : La République tchèque présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation concernant le RI.10 et le RI.11 de « médiocre » à « modéré ». Comme le pays applique des mesures similaires pour la mise en œuvre des sanctions financières ciblées (SFC), les deux RI sont examinés conjointement. Les autorités tchèques soulignent qu'elles ont introduit un mécanisme national (Instruction méthodologique 5) permettant aux entités déclarantes de soumettre une DOS dès qu'elles ont connaissance d'actifs de personnes ou d'entités figurant sur les listes, et donc d'appliquer sans retard les SFC. L'équipe d'évaluation déclare que l'instruction méthodologique n'est pas légalement contraignante. En outre,

cette instruction n'exige pas le gel immédiat des actifs mais seulement l'envoi d'une DOS. Une délégation présente une analyse comparative détaillée de la situation en République tchèque avec celle qui existe dans les juridictions ayant reçu la notation « médiocre ». Les délégations soutiennent ensuite majoritairement la demande d'amélioration de la notation, en faisant valoir que les insuffisances qui subsistent ne sont pas fondamentales mais seulement modérées. Deux observateurs partagent le point de vue de l'équipe d'évaluation au sujet de la notation actuelle. Enfin, un consensus est atteint sur une modification de la notation qui sera portée à « modéré » pour les deux RI. Il est décidé d'amender le rapport afin de prendre en compte les changements de notation décidés par la Plénière.

45. *Autres questions soulevées lors de la Plénière* : La République tchèque demande que la notation de la R.20 soit portée à « largement conforme » car elle ne partage pas l'avis de l'équipe d'évaluation qui considère que la formulation « sans retard indu, au plus tard dans un délai de cinq jours » ne garantit pas la rapidité des déclarations. La délégation tchèque précise que cinq jours est le maximum absolu et n'implique aucunement que les entités déclarantes ne peuvent soumettre une DOS plus rapidement si les circonstances le permettent. Après l'intervention d'un expert scientifique à ce sujet et au vu de la nécessité d'éclaircir ce point avant de prendre une décision sur la notation, le Président propose que l'équipe d'évaluation, la délégation tchèque et l'expert scientifique se réunissent brièvement. Suite à cette réunion et à la discussion, il n'est pas proposé de modification de la notation et la Plénière décide de maintenir la notation « partiellement conforme » au regard de la R.20.

#### *Décision prise*

46. La Plénière adopte le REM du 5<sup>ème</sup> cycle de la République tchèque et son résumé analytique, y compris les modifications décidées à l'issue de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, la République tchèque est soumise au suivi renforcé et invitée à faire rapport à la mi-2020. Le rapport a été finalisé et publié le 11 février 2019, après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT.

#### **Point 15 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 4<sup>ème</sup> cycle : demande du Liechtenstein de sortir de la procédure de suivi régulier**

47. La Plénière a adopté le REM du 4<sup>ème</sup> cycle sur le Liechtenstein lors de sa 44<sup>ème</sup> réunion (avril 2014). Le Liechtenstein avait obtenu en conséquence la notation PC au regard des 11 recommandations et été soumis à la procédure de suivi régulier. Le pays a déjà soumis deux rapports de suivi, respectivement en 2016 et juillet 2018.
48. Le Secrétariat présente son analyse du troisième rapport de suivi du Liechtenstein et conclut que des progrès importants ont été obtenus au regard des questions d'efficacité touchant à la R.1, seule recommandation essentielle en suspens n'ayant pas encore été portée au niveau « largement conforme ». Des cas de condamnation pour BC en tant qu'infraction autonome ont, en particulier, été enregistrés et des progrès ont été réalisés dans le développement de la jurisprudence concernant la charge de la preuve pour l'établissement de l'infraction principale.
49. Globalement, le Liechtenstein a pris des mesures significatives pour remédier aux insuffisances identifiées au regard des recommandations clés et essentielles (et, dans une certaine mesure, au regard des autres recommandations notées PC dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle). Au vu de ces progrès, le Secrétariat propose à la Plénière de retirer le Liechtenstein du processus de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle.

### *Décision prise*

50. Après discussion du rapport, la Plénière considère que le Liechtenstein a effectivement porté l'ensemble des recommandations clés et essentielles au moins au niveau de la notation LC, comme l'exige la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL. Le pays, par conséquent, a pris des mesures suffisantes pour pouvoir sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle. La Plénière invite le Liechtenstein à informer régulièrement MONEYVAL, via la procédure du tour de table, des développements nouveaux jusqu'au commencement de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle.

### **Point 16 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 4<sup>ème</sup> cycle : demande de l'Azerbaïdjan de sortir de la procédure de suivi régulier**

51. Après l'adoption du REM du 4<sup>ème</sup> cycle en décembre 2014, l'Azerbaïdjan a été soumise à la procédure de suivi régulier. Le pays a présenté depuis trois rapports de suivi (décembre 2015, décembre 2016 et septembre 2017). Lors de sa 54<sup>ème</sup> réunion en septembre 2017, la Plénière avait constaté l'absence de progrès suffisants au regard d'un certain nombre de recommandations (R.1, R.2, R.3, R.17, R.23, R.24, R.27, R.32, R.33, R.35 et RS.I). L'Azerbaïdjan, par conséquent, avait été invitée à soumettre un nouveau rapport de progrès et à demander à sortir de la procédure de suivi régulier à la 57<sup>ème</sup> Plénière.

52. Dans son analyse, le Secrétariat conclut que l'Azerbaïdjan a amélioré de manière significative son système LBC/FT. La Plénière juge à son tour qu'avec l'adoption de plusieurs décrets présidentiels et amendements à la législation pertinente, la grande majorité des lacunes identifiées dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle ont été résolues. Toutefois, en ce qui concerne la R.2, l'analyse indique que les exemples concrets fournis par les autorités ne montrent pas pleinement comment l'élément intentionnel peut être déduit en pratique des circonstances factuelles objectives.

53. La Plénière conclut globalement que l'Azerbaïdjan a pris des mesures suffisantes pour remédier aux insuffisances identifiées au regard des recommandations clés et essentielles notées « partiellement conforme » dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle et est donc prête à sortir de la procédure de suivi.

### *Décision prise*

54. Après discussion du rapport, la Plénière considère que l'Azerbaïdjan a maintenant porté l'ensemble des recommandations clés et essentielles au moins au niveau de la notation LC, comme l'exige la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL. Le pays, par conséquent, a pris des mesures suffisantes pour pouvoir sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle. La Plénière invite l'Azerbaïdjan à informer régulièrement MONEYVAL, via la procédure du tour de table, des développements nouveaux jusqu'au commencement de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle.

### **Point 17 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 4<sup>ème</sup> cycle : demande de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » de sortir de la procédure de suivi régulier**

55. Suite à l'adoption du REM du 4<sup>ème</sup> cycle, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a obtenu la notation PC pour 22 recommandations. Le pays a été soumis à la procédure de suivi régulier (et invité à fournir un nouveau rapport en toute diligence en avril 2015). Le pays a soumis quatre rapports jusqu'à la présente Plénière.

56. Le Secrétariat présente son analyse du cinquième rapport de suivi de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Certains progrès tangibles ont déjà été reconnus lors des précédentes plénières de MONEYVAL, notamment au regard des recommandations spéciales suivantes : RS.I, RS.II, RS.IV, puis RS.V et RS.III. Le Secrétariat note que les préoccupations exprimées au sujet de la R.5 et de la R.13 ont entretemps été résolues grâce à l'adoption de la nouvelle loi LBC/FT. S'agissant de la R.23, l'analyse du Secrétariat conclut qu'avec l'adoption des amendements à la loi sur la surveillance du secteur de l'assurance, des progrès significatifs ont été obtenus et que, par conséquent, la notation de la R.23 peut maintenant être considérée comme équivalente à LC (la R.23 était la dernière des recommandations clés et essentielles qui n'avait pas encore été portée au moins au niveau LC). Des progrès sont également constatés au regard des autres recommandations notées PC.

#### *Décision prise*

57. Après discussion du rapport, la Plénière considère que « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a porté l'ensemble des recommandations clés et essentielles au moins au niveau de la notation LC, comme l'exige la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL. Le pays, par conséquent, a pris des mesures suffisantes pour pouvoir sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle. La Plénière invite « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à informer régulièrement MONEYVAL, via la procédure du tour de table, des développements nouveaux jusqu'au commencement du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle. En outre, la Plénière encourage vivement les autorités à poursuivre le processus législatif afin de remédier de façon suffisante aux lacunes restantes soulignées dans l'analyse du Secrétariat au plus tard avant le commencement du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle.

#### **Point 18 de l'ordre du jour - Discussion d'un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme**

58. Le Secrétariat rappelle que, lors de la 56<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2018, le Secrétariat a mis en avant un certain nombre de propositions à inclure dans le plan opérationnel régional de MONEYVAL pour combattre le financement du terrorisme. La Plénière avait adopté l'ensemble des propositions et chargé le Secrétariat de préparer un plan d'action plus détaillé, en indiquant le calendrier et les ressources nécessaires. Le Secrétariat présente le plan d'action détaillé et donne un aperçu général des mesures prises pour mettre en œuvre certaines des actions envisagées dans le plan opérationnel. Le Secrétariat a procédé à une analyse de l'information tirée des réponses recueillies lors de la procédure du tour de table et de certaines évaluations nationales des risques de FT communiquées par les délégations. Étant donné que, dans la plupart des cas, l'évaluation du niveau de risque de FT existant dans le pays semble reposer sur des facteurs hypothétiques, il est difficile de déterminer le niveau effectif de risque auquel chaque pays doit faire face et d'identifier des typologies régionales ou autres. Le Secrétariat déclare qu'il est nécessaire par conséquent d'obtenir des informations supplémentaires des délégations et propose de réaliser une brève enquête statistique. Les données de cette enquête indiqueront plus précisément au Secrétariat l'orientation à donner à l'action A du plan opérationnel et les domaines qui devront faire l'objet d'un examen plus approfondi.

#### *Décision prise*

59. La Plénière approuve le plan d'action et l'enquête proposée par le Secrétariat. Il est décidé de diffuser le questionnaire parmi les délégations après la Plénière (ce qui a été fait ultérieurement par le Secrétariat avec un délai fixé au 8 février 2019).

**Point 19 de l'ordre du jour - Stratégies de perturbation du financement du terrorisme, exposé du Secrétariat du GAFI**

60. La Plénière entend un exposé de M. George Pearmain, représentant du Secrétariat du GAFI, sur les stratégies de perturbation du financement du terrorisme. Ces stratégies constituent un domaine de travail du GAFI et l'une des priorités essentielles de la Présidence américaine. M. Pearmain présente un rapport sur les stratégies de perturbation du FT, qui a été adopté sous une forme confidentielle par la Plénière du GAFI en octobre 2018. Ce rapport a pour but de renforcer la sensibilisation aux menaces et vulnérabilités de FT, en fournissant un ensemble complet d'outils de perturbation du FT qui permettra aux juridictions du monde entier de mettre en œuvre des mesures plus efficaces de perturbation du FT.
61. M. Pearmain présente en particulier trois études de cas consacrées à des pays qui, devant l'évolution des menaces de terrorisme et de FT auxquelles ils sont confrontés, ont développé des stratégies de perturbation efficaces pour répondre aux nouveaux risques. Ces pays incluent deux États membres de MONEYVAL. Le renforcement de la réglementation, l'établissement de typologies, les plateformes de partage d'information, les séminaires spécialisés et les activités de formation ciblées sont quelques-uns des moyens employés pour atténuer les risques accrus de FT. M. Pearmain indique à la Plénière que le rapport sera ouvert aux commentaires des délégations sur la manière d'en assurer une utilisation optimale par les autorités nationales et une large diffusion, en ne perdant pas de vue le caractère sensible des informations contenues dans ce rapport.

**Troisième journée : jeudi 5 décembre 2018**

**Point 20 de l'ordre du jour - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la Lituanie**

62. Le Président présente le projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur la Lituanie. Il remercie les délégations pour leurs commentaires écrits sur le REM à partir desquels ont été sélectionnées les questions clés à discuter au sein du Groupe de travail sur les évaluations (WGE). Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et fournit un tableau général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Le chef de la délégation lituanienne décrit brièvement les nouveaux développements et les mesures prises par le pays depuis la dernière évaluation, puis présente la délégation lituanienne. Le Président informe la Plénière que le WGE est parvenu à un consensus sur toutes les questions clés abordées au cours de la réunion. Les co-présidents du WGE ont décidé par conséquent qu'aucune des questions clés ne serait soumise à la Plénière pour discussion. Un document révisé sur les questions clés a été distribué uniquement à des fins d'information. Le Président invite la Plénière à soulever tout autre point du REM dont elle souhaiterait débattre. En l'absence de demande de discussion d'autres questions, la Plénière est invitée à adopter le projet de REM. On trouvera ci-dessous un résumé succinct de la discussion sur chacune des questions clés au cours de la réunion du WGE.
63. *Question clé 1 (Résultat immédiat 2)* : Concernant la demande du pays que soit améliorée la notation « significatif » figurant dans le projet de REM, la Lituanie souligne que la situation dans les deux seuls pays du réseau mondial LBC/FT ayant obtenu la meilleure notation au regard du RI.2 est globalement similaire à celle qui existe en Lituanie. L'équipe d'évaluation indique que, bien que la Lituanie ait fourni certains éléments montrant qu'elle a cherché proactivement à obtenir la coopération d'homologues étrangers, il ne lui est pas possible, en l'absence de statistiques

complètes, de conclure avec certitude que les autorités lituaniennes l'ont fait d'une manière suffisamment fréquente et compatible avec le niveau des risques transfrontaliers auxquels est confronté le pays. Deux experts scientifiques approuvent le point de vue de l'équipe d'évaluation. Une délégation note que les statistiques ne sont pas le seul moyen de démontrer l'efficacité et que, pour justifier l'octroi de la notation la plus haute envisagée dans la Méthodologie, le pays doit fournir des éléments quantitatifs et qualitatifs suffisants.

64. La question de savoir dans quelle mesure les insuffisances identifiées au regard du RI.5 doivent se répercuter sur le RI.2 (en particulier le critère essentiel 2.5) est également discutée, l'équipe d'évaluation étant tenue de déterminer sous le RI.2 si les autorités ont pris toutes les mesures possibles pour partager les informations en leur possession. Il est noté que le critère essentiel 2.5 n'a pas toujours été pris en compte de manière cohérente dans l'ensemble du réseau mondial LBC/FT. Néanmoins, un très grand nombre de rapports examinent effectivement dans quelle mesure les autorités ont accès à l'information essentielle et à l'information sur le bénéficiaire effectif dans le cadre de la coopération internationale, conformément au point de vue adopté par l'équipe d'évaluation au sujet de la Lituanie. L'équipe d'évaluation confirme également que sa décision d'adopter la notation « significatif » pour le RI.2 n'est pas basée sur les lacunes identifiées au regard du RI.5.
65. *Question clé 2 (Résultat immédiat 3)* : Aucune des délégations ne souhaite s'opposer à la notation « modéré ». Une délégation et un expert scientifique demandent des précisions sur les ressources humaines affectées à la surveillance LBC/FT et sur l'adéquation du niveau des sanctions imposées. La Lituanie et l'équipe d'évaluation fournissent des éclaircissements qui sont jugés satisfaisants par le WGE. Le WGE décide que la formulation suggérée par l'équipe d'évaluation suite à la demande d'une délégation remplacera le texte existant au paragraphe 348 du REM.
66. *Question clé 3 (Résultat immédiat 5)* : La délégation qui avait soulevé la première cette question déclare que les explications fournies par l'équipe d'évaluation et la Lituanie dans le document sur les questions clés répondent d'une manière générale à ses préoccupations. La notation ne donne lieu à aucune discussion supplémentaire. Plusieurs modifications textuelles proposées par l'équipe d'évaluation sont approuvées.
67. *Question clé 4 (Résultat immédiat 8)* : La délégation qui s'était la première opposée à la notation « modéré » réitère les points soulevés dans le document sur les questions clés mais reconnaît qu'au vu des explications fournies par la Lituanie et l'équipe d'évaluation, la Lituanie semble avoir résolu dans une certaine mesure la plupart des questions clés et que, par conséquent, la notation actuelle est largement justifiée. Le WGE reconnaît que des améliorations majeures (mais non fondamentales) sont nécessaires en Lituanie. Le poids à accorder à l'application effective des ordonnances de confiscation fait l'objet d'une brève discussion lors de l'examen de l'efficacité au titre du RI.8. Le Secrétariat rappelle la discussion qui avait eu lieu lors de l'adoption du REM sur le Danemark au sujet de l'importance à accorder au volume des actifs effectivement recouverts. Il avait été souligné à cette occasion que ce facteur ne doit pas être décisif dans l'évaluation de l'efficacité du système de confiscation d'un pays, nombre d'autres facteurs pouvant avoir des incidences sur l'efficacité. Il est également noté qu'aucune des questions clés au regard du RI.8 ne porte sur l'application des ordonnances de confiscation, bien qu'il en soit fait brièvement mention dans les exemples d'information à l'appui des conclusions sur les questions clés. L'équipe d'évaluation note qu'en Lituanie, malgré l'absence de statistiques, aucun problème significatif pouvant nuire à l'efficacité du processus d'application n'a été identifié. Cela justifie donc également la notation « modéré ».

68. *Question clé 5 (Résultat immédiat 9)* : S'agissant de la demande de porter la notation du RI.9 à « significatif », une délégation est d'avis qu'un poids plus important aurait dû être donné au niveau de risque du FT, qui est considéré comme faible en Lituanie, dans l'établissement de la notation. L'équipe d'évaluation précise que le niveau de risque en Lituanie a été dûment pris en compte. Cependant, le fait que le pays n'ait pas mené d'enquêtes financières parallèles lors des investigations sur les sept affaires de terrorisme a été considéré comme une sérieuse insuffisance. La délégation se déclare satisfaite des explications fournies par l'équipe d'évaluation. Aucune autre délégation ne soutient l'amélioration de la notation.

#### *Décision prise*

69. La Plénière adopte le REM du 5<sup>ème</sup> cycle sur la Lituanie et son résumé analytique, y compris les amendements approuvés au cours de la réunion du WGE, sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures. Conformément aux règles 21 et 23 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, la Lituanie est soumise à la procédure de suivi renforcé et invitée à présenter un rapport au cours de la première Plénière de 2020. Le rapport a été finalisé et publié le 8 février 2019, après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT.

#### **Point 21 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Andorre**

70. L'Andorre présente son premier rapport de suivi au titre de la procédure de suivi renforcé, accompagné d'une demande de nouvelle notation des Recommandations 2, 3, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 32 et 34. Le rapport de synthèse et l'outil analytique préparés par le Secrétariat incluent les contributions des équipes de rapporteurs (France et Roumanie). Le rapport comprend une évaluation de la conformité avec les normes qui ont été modifiées dans la Méthodologie depuis l'adoption du REM (Recommandations 7, 18 et 21).

71. Le projet de rapport soumis pour commentaires propose de faire passer les notations des R.2, R.3, R.12, R.15, R.16, R.22, R.23, R.32 et R.34 de « partiellement conforme » à « largement conforme » ou « conforme », et les notations des R.11, R.20 et R.21 de « largement conforme » à « conforme ». Les notations « partiellement conforme » de la R.25 et de la R.26, et « largement conforme » de la R.10 et de la R.18 seraient maintenues inchangées. Il est aussi proposé de faire passer la notation de la R.7, dont les normes ont été modifiées, de « conforme » à « largement conforme ». Une liste de quatre questions clés préparée sur la base des commentaires reçus d'une délégation et de la Principauté d'Andorre est présentée pour discussion à la Plénière.

72. *Question clé 1* concernant la R.16, en particulier le critère 16.2. Ce critère a été évalué comme « partiellement rempli » en raison de l'absence dans la loi LBC/FT d'obligation explicite pour les prestataires de services de paiement (PSP) d'inclure les informations requises dans le cas des virements électroniques faisant l'objet d'une transmission par lot. Andorre indique que la loi LBC/FT transpose le Règlement (UE) 2015/847 et que l'article 6 de ce règlement n'exige pas que les informations sur le donneur d'ordre accompagnent chacun des virements électroniques inclus dans un lot, dès lors que ce lot comprend les informations mentionnées à l'article 4 du Règlement (UE) 2015/847. La délégation d'Andorre est d'avis que la loi LBC/FT va au-delà de ce qu'exigent les normes du GAFI (critère 16.2), puisque les dispositions équivalentes figurant à l'article 4 du Règlement (UE) 2015/847 sont transposées à l'article 30 de la loi LBC/FT. L'analyse fournie par le Secrétariat et les pays rapporteurs confirme que l'article 30 de la loi LBC/FT remplit les conditions définies au critère 16.1. S'agissant du critère 16.2, aucune disposition de la loi n'exige explicitement des PSP (lorsque plusieurs virements

électroniques transfrontaliers émanant d'un même donneur d'ordre font l'objet d'une transmission par lot aux différents bénéficiaires) qu'ils veillent à ce que le lot contienne les informations requises et exactes sur le donneur d'ordre et les informations complètes sur le bénéficiaire, en rendant possible la reconstitution du parcours de ces informations dans le pays de réception. L'une des équipes de rapporteurs approuve les conclusions de l'analyse. Elle déclare aussi qu'en l'absence de dispositions spécifiques de la loi LBC/FT exigeant des PSP qu'ils respectent certaines obligations concernant la transmission de virements électroniques par lot, la notation « partiellement rempli » pour le critère 16.2 est justifiée. Par conséquent, la nouvelle notation « largement conforme » (mais non « conforme ») est maintenue pour la R.16.

73. *Question clé 2* concernant la R.7, en particulier les critères 7.1 et 7.4. La R.7 est notée « conforme » dans le REM. L'analyse considère que le critère 7.1 est « en grande partie rempli », car la résolution 1/2016 du comité permanent d'Andorre chargé de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées ne fait aucunement référence à la RCSNU 2231 (2015). La délégation d'Andorre communique au Secrétariat la traduction de la résolution, qui confirme que celle-ci s'applique à toutes les mesures restrictives pouvant être imposées par les comités de l'ONU, en assurant par conséquent la mise en œuvre immédiate de la RCSNU 2231 (2015). Le critère 7.1 est donc considéré comme « rempli ». Le critère 7.4 était considéré « en grande partie rempli », l'analyse ayant conclu qu'il n'apparaissait pas clairement si les procédures de dégel de fonds ou d'autres actifs de personnes ou d'entités (prévues aux articles 53 et 54 de la loi LBC/FT) étaient portées à la connaissance du public. Cependant, la Plénière décide que le critère 7.4 doit être considéré comme « rempli » puisque cet aspect spécifique de la R.7 est considéré comme « rempli » dans le REM et que le libellé de la législation n'a pas changé depuis l'adoption du REM. Après une intervention du Président précisant certains points de procédure et expliquant qu'en pareil cas, les conclusions du REM ne doivent pas être remises en cause, la Plénière confirme que le critère 7.4 est « rempli ». Par conséquent, la notation globale de la R.7 est maintenue : « conforme ».
74. *Question clé 3* concernant la R.32, le critère 32.8(a) et le fait que l'administration des douanes a le pouvoir de retenir les espèces et les instruments négociables au porteur dans tous les cas exigés mais que la loi prévoit une exception pour « le premier millier d'euros en tant que montant de subsistance minimum ». Une délégation soulève la question de savoir si cette exception au titre du « montant de subsistance minimum » constitue une insuffisance au regard du sous-critère 32.8(a). La délégation d'Andorre précise que ce montant s'applique uniquement en cas de procédure administrative mais qu'en cas de soupçons de BC/FT, les services répressifs peuvent retenir la totalité des fonds (dans le cadre de l'enquête pénale). Les services répressifs et l'administration des douanes partageant les mêmes locaux aux deux postes-frontières d'Andorre, la Plénière considère que la norme envisagée au critère 32.8(a) est remplie. Par conséquent, la Plénière approuve la nouvelle notation de la R.32, qui passe de « partiellement conforme » à « conforme ».
75. *Question clé 4* concernant la R.20. Cette recommandation était notée « largement conforme » dans le REM mais l'analyse propose de faire passer cette notation à « conforme ». Une délégation soulève cependant la question de savoir si l'incrimination insuffisante de la corruption dans le secteur privé pourrait avoir des incidences négatives sur les obligations de déclaration. Le Secrétariat explique que l'obligation de déclaration figurant dans la loi LBC/FT d'Andorre ne requiert pas l'identification préalable de l'infraction principale et la Plénière décide que la notation « conforme » pour la R.20 est justifiée.

### *Décision prise*

76. La Plénière adopte le rapport de synthèse et demande au Secrétariat d'amender le rapport sur la base de ses conclusions au regard de la R.7 et de la R.32. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi d'Andorre sera soumis à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT (règle 21.15 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL) et que toute nouvelle notation décidée par la Plénière ne sera donc définitive qu'après achèvement de cet examen. Le rapport a été publié le 14 février.

### **Point 22 de l'ordre du jour - Présentation d'un questionnaire pour un projet commun MONEYVAL/GRECO sur les questions liées au genre en matière de corruption et de blanchiment d'argent**

77. La Plénière entend un exposé des professeurs Slotboom et Huisman de l'Université libre d'Amsterdam, suivi d'une discussion, sur les questions liées au genre en matière de corruption et de blanchiment d'argent. Ces deux spécialistes universitaires, qui avaient déjà été invités à intervenir sur ce sujet à la Plénière en 2017, présentent un projet auquel participeront MONEYVAL et le GRECO (et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale du Conseil de l'Europe en faveur de l'égalité entre les sexes). Au cours de ce projet, les délégations de MONEYVAL seront invitées à répondre à un questionnaire.

78. La professeure Slotboom présente une étude documentaire qui lui a permis d'établir un lien entre genre et criminalité. Bien que des femmes et des hommes soient impliqués dans des délits très lucratifs et qu'il n'existe guère de différences psychologiques entre hommes et femmes vis-à-vis de la criminalité, on observe des différences entre les sexes sous l'angle du contexte, des motifs et des circonstances des délits. Certaines études scientifiques montrent que les femmes sont plus fréquemment impliquées dans la « petite criminalité » en col blanc (détournement de fonds ou fraude postale, par exemple) mais qu'elles participent de plus en plus à des infractions plus graves. Une disparité hommes-femmes existe dans le domaine de la fraude, de la corruption et du blanchiment d'argent mais cette disparité semble s'atténuer. Les résultats de l'étude préliminaire justifient l'adoption d'une approche de la criminalité économique prenant en compte les facteurs de genre, c'est-à-dire prêtant une attention particulière au rôle des femmes dans les actes de criminalité économique.

79. MONEYVAL, GRECO et l'Université libre d'Amsterdam vont mener une étude pour analyser les différences de type et de prévalence de la criminalité économique entre les sexes. Cette étude sera axée sur la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent. Les données seront recueillies entre janvier et mars 2019 au moyen d'un questionnaire envoyé aux juridictions de MONEYVAL et du GRECO, qui sera suivi par des entretiens téléphoniques avec les délégations. Le produit final sera un rapport contenant une analyse méthodologique, des conclusions et des recommandations, qui sera présenté à la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019. Les questions de financement du terrorisme ne seront pas abordées dans ce rapport. Dans l'analyse concernant le blanchiment d'argent, les différences culturelles et sociétales en matière de genre (par exemple, le nombre de femmes occupant des fonctions de haut niveau) seront prises en compte. Le questionnaire sera distribué en janvier par l'intermédiaire du Secrétariat.

### **Point 23 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Hongrie**

80. Suite à la décision de la Plénière en septembre 2016, la Hongrie a été soumise à la procédure de suivi renforcé du 5<sup>ème</sup> cycle. Le pays avait soumis précédemment son premier rapport de suivi renforcé en décembre 2017. Un rapport de synthèse et un outil

analytique ont été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs (Arménie et Dépendance de la Couronne britannique de Jersey). Les documents comprennent également une évaluation de conformité avec les recommandations pour lesquelles les normes de la Méthodologie ont été modifiées depuis l'adoption du premier rapport de suivi renforcé, à savoir la R.7, la R.18 et la R.21.

81. La Plénière constate que la Hongrie a réalisé des progrès dans le traitement de certaines des lacunes de conformité technique identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle de MONEYVAL et le premier rapport de suivi renforcé. Elle décide par conséquent de donner suite à la demande de la Hongrie de faire passer la notation des Recommandations 5 et 28 à « largement conforme ». S'agissant de la R.5, la Plénière note que les amendements au code pénal (qui avaient déjà été analysés dans le premier rapport de suivi renforcé) sont entrés en vigueur en janvier 2018. Certaines lacunes mineures subsistent ou résultent des nouveaux changements législatifs mais n'empêchent pas de conclure globalement que le niveau de conformité avec la R.5 a été porté à « largement conforme ».
82. Lors de l'évaluation de la Hongrie au regard des modifications récentes des normes et de la Méthodologie du GAFI, la Plénière examine la question de savoir si les sauvegardes prévues dans la législation hongroise au sujet de l'échange d'information sont conformes au critère 21.2 et justifient l'octroi de la notation « conforme ». La Plénière conclut que la législation hongroise ne précise pas que les informations échangées doivent être utilisées *uniquement* à des fins de LBC/FT. La Hongrie, par conséquent, ne peut être considérée comme étant en pleine conformité avec le critère 21.2. La notation « largement conforme » est donc maintenue au regard de la R.21.

#### *Décision prise*

83. La Plénière adopte le rapport de synthèse, décide de maintenir la Hongrie dans la procédure de suivi renforcé et invite le pays à présenter un nouveau rapport à MONEYVAL en décembre 2019. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de la Hongrie sera soumis à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT (règle 21.15 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL) et que toute modification de la notation décidée par la Plénière ne sera donc définitive qu'après achèvement de cet examen. Le rapport a depuis été rendu public et sera publié le 14 février.

#### **Point 24 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Serbie**

84. Le cinquième rapport d'évaluation mutuelle (REM) de la Serbie a été adopté en avril 2016. Conformément aux règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, la Serbie a été soumise à la procédure de suivi renforcé. Le premier rapport de suivi présenté par la Serbie a été discuté lors de la 54<sup>ème</sup> Plénière en septembre 2017. La Serbie n'avait pas alors demandé de modification de la notation.
85. La Serbie présente son deuxième rapport de suivi renforcé à la réunion de la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018. Un rapport de synthèse et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs (Bulgarie et Lettonie). Les documents comprennent également un examen de conformité avec les recommandations pour lesquelles la Méthodologie a été modifiée depuis l'adoption du REM, à savoir la R.5, la R.7, la R.8, la R.18 et la R.21.

86. Les projets de documents soumis pour commentaires proposent ce qui suit : porter la notation des recommandations R.1, R.8, R.10, R.13, R.16, R.25, R.26 et R.35 de « partiellement conforme » à « largement conforme » ; porter la notation de la R.12 de « partiellement conforme » à « conforme » ; et porter la notation de la R.7 de « non conforme » à « partiellement conforme ». La notation des recommandations R.18, R.19, R.22, R.23 et R.40 serait maintenue inchangée (« partiellement conforme »). Le Secrétariat a préparé, sur la base des commentaires des délégations, une liste des points principaux à débattre en Plénière.
87. Le premier point de discussion porte sur la R.7. Au vu des informations fournies, le Secrétariat propose dans son analyse de porter la notation de la R.7 de « non conforme » à « partiellement conforme ». La Serbie demande que cette notation soit portée de « non conforme » à « largement conforme » et présente à la Plénière des informations supplémentaires sur un nouvel outil technique permettant d'appliquer sans retard les sanctions financières ciblées (SFC), qui devrait contribuer à remédier aux insuffisances au regard des critères 7.1 et 7.4. Un certain nombre de délégations et l'une des équipes de rapporteurs se déclarent satisfaites par les explications complémentaires fournies par la Serbie et approuvent la demande d'amélioration de la notation de la R.7.
88. Le deuxième point de discussion porte sur la R.19. La Serbie demande que la notation de cette recommandation soit portée de « partiellement conforme » à « largement conforme » et fournit de nouveaux éclaircissements à propos des critères 19.1 et 19.2. La Serbie explique qu'outre les dispositions légales décrites dans le rapport de synthèse, les articles 35 et 104 de la loi LBC/FT permettent également de remédier aux insuffisances identifiées au regard de ces critères. Certaines délégations et l'une des équipes de rapporteurs approuvent généralement les explications fournies par la Serbie (sauf en ce qui concerne l'application de mesures proportionnées au risque) et sont favorables à ce que la notation de la R.19 soit portée à « largement conforme ».

#### *Décision prise*

89. La Plénière adopte le rapport de synthèse avec les modifications concernant l'analyse et les notations de la R.7 et de la R.19. La Serbie est maintenue dans la procédure de suivi renforcé et devra continuer à notifier MONEYVAL des progrès accomplis pour renforcer la mise en œuvre des mesures LBC/FT. La Serbie devra soumettre un nouveau rapport à la Plénière d'ici un an.
90. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de la Serbie sera soumis à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT (règle 21.15 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL) et que toute modification de la notation décidée par la Plénière ne sera donc définitive qu'après achèvement de cet examen. Le rapport a depuis été rendu public et sera publié le 18 février 2019.

#### **Point 25 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : premier rapport de suivi renforcé de la Slovaquie**

91. Le cinquième rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur la Slovaquie a été adopté en juin 2017. Conformément aux règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, la Slovaquie a été soumise à la procédure de suivi renforcé. Le pays présente son premier rapport de suivi renforcé et demande que la notation de la R.16 soit modifiée. Un rapport de synthèse et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs (Croatie et Géorgie). Les documents comprennent également un examen de conformité avec les recommandations pour lesquelles la Méthodologie a été modifiée depuis l'adoption du REM, à savoir la R.7, la R.18 et la R.21. Les projets de documents soumis pour commentaires proposent de porter la

notation de la R.16 de « partiellement conforme » à « conforme », et de maintenir inchangées les notations précédentes de la R.7, la R.18 et la R.21.

#### *Décision prise*

92. La Plénière adopte le rapport de synthèse, y compris la décision de porter la notation de la R.16 de « partiellement conforme » à « conforme ». La Slovénie est maintenue dans la procédure de suivi renforcé et devra continuer de notifier MONEYVAL des progrès accomplis pour renforcer la mise en œuvre des mesures LBC/FT. La Slovénie devra soumettre un nouveau rapport à la Plénière d'ici un an. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de la Slovénie sera soumis à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LBC/FT (règle 21.15 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL) et que toute modification de la notation décidée par la Plénière ne sera donc définitive qu'après achèvement de cet examen. Le rapport a depuis été rendu public et sera publié le 18 février 2019.
93. En ce qui concerne l'ensemble des rapports de suivi discutés au cours de la présente réunion et des futures plénières, le Président rappelle que les pays doivent normalement avoir remédié à la plupart des lacunes de conformité technique, sinon toutes, avant la fin de la troisième année faisant suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle (règle 21.8 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL).

#### **Point 26 de l'ordre du jour - Modifications apportées aux règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL en vue d'introduire une « procédure silencieuse » pour les décisions à prendre entre deux Plénières de MONEYVAL**

94. La Plénière discute et adopte une proposition de « procédure silencieuse » pour les décisions à prendre « hors session ». En effet, les délégations de MONEYVAL ont parfois été invitées à prendre des décisions entre les réunions plénières. Cela risquant de se produire de nouveau à l'avenir, la Plénière est d'avis qu'il serait préférable qu'une telle procédure soit fermement inscrite dans les règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL. La nouvelle procédure, qui ne sera pas appliquée pour l'adoption d'un rapport d'évaluation mutuelle, est définie dans le nouveau paragraphe 6 de la règle 6 (« Processus décisionnels ») des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL. Cette procédure sera appliquée uniquement dans les cas exceptionnels et le moins fréquemment possible. Chaque membre pourra faire objection à une proposition faite « hors session » et demander que la question soit soumise à la Plénière suivante.

**Quatrième journée : vendredi 7 décembre 2018**

#### **Point 27 de l'ordre du jour - Débat sur la lutte contre le blanchiment des produits issus de la traite des êtres humains**

95. La Plénière tient un débat sur la traite des êtres humains et ses produits avec des experts du GAFI, du Groupe Egmont, du Groupe Wolfsberg et du GRETA, sous la présidence du Président de MONEYVAL.
96. La Plénière entend un exposé du Président sur la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, créée lors de la 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette commission, connue sous le nom d'« Initiative du Liechtenstein », a été créée sous forme de partenariat public-privé entre le gouvernement du Liechtenstein, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie et le Centre for Policy Research de l'Université des Nations Unies. La

commission regroupe 23 leaders et experts en ce domaine, des survivants de la traite des êtres humains et de l'esclavage des enfants, des dirigeants de fonds d'investissement, de banques commerciales et de banques de dépôt, des représentants d'investisseurs institutionnels, d'institutions financières internationales, d'instances de régulation mondiales et des Nations Unies, et des personnalités de premier plan engagées dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains .

97. Le débat se poursuit avec une intervention du Secrétariat du GAFI, représenté par M. George Pearmain, sur la base en particulier du récent rapport du GAFI sur « Les flux financiers provenant de la traite des êtres humains », qui a été publié en août 2018. M. Pearmain souligne la nécessité d'efforts véritables et d'une action énergique des gouvernements, des institutions financières et des OSBL. Plusieurs typologies et bonnes pratiques sont présentées à la Plénière. Pour le GAFI, les principaux enjeux à résoudre sont l'insuffisance de la coopération internationale, le manque de sensibilisation des services répressifs, les difficultés que pose la détection des fonds, ainsi que la compréhension et la description inadéquates des risques. M. Pearmain exhorte la Plénière à acquérir une compréhension aussi détaillée que possible des risques de BC/FT associés à la traite des êtres humains, en tant que premier pas important pour la détection des flux financiers. L'établissement de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les OSBL pourra aussi faciliter l'accès à l'information et à l'expertise pertinentes, en aidant ainsi à combler certaines des lacunes existantes sur le plan des connaissances et à combattre effectivement la traite des êtres humains.
98. La Plénière entend ensuite un exposé du Groupe Egmont de cellules de renseignement financier, représenté par M. Nedko Krumov, qui fournit des informations actualisées au sujet du Projet sur la traite des êtres humains du Groupe de travail sur l'échange d'information et du Plan stratégique du Groupe Egmont pour 2018-2021. Ce plan a pour but de renforcer les capacités opérationnelles des CRF, de faciliter l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies au sein de la communauté LBC/FT et d'intensifier la coopération avec le secteur privé. Le projet sur la traite des êtres humains a pour objectifs principaux : le partage des meilleures pratiques opérationnelles, le renforcement des échanges d'information bilatéraux, le développement des déclarations des institutions financières et l'identification des réseaux de traite des êtres humains. M. Krumov indique aussi que le projet sur la traite des êtres humains vise à : améliorer les connaissances et capacités opérationnelles des CRF aux fins de l'identification et du traitement des flux financiers provenant de la traite des êtres humains, de manière à accroître l'engagement des CRF ; développer la collecte d'information et le partage de données à l'intérieur de chaque pays et au niveau international sur les agents et les réseaux de traite des êtres humains ; échanger des bonnes pratiques ; fournir des indices aux services répressifs, éventuellement en vue d'enquêtes bilatérales et multilatérales ; identifier les lacunes de l'information et les enjeux à résoudre pour combattre les flux financiers illicites liés à la traite des êtres humains et soutenir les projets du GAFI et des ORTG.
99. M. Jonathan Groom du secrétariat du Groupe Wolfsberg décrit les activités engagées par les institutions financières pour combattre la « traite des êtres humains et l'esclavage moderne » (TEHEM). Les membres du Groupe Wolfsberg pensent que la collaboration et l'établissement de partenariats public-privé sont indispensables pour lutter plus efficacement contre la criminalité financière et parvenir à une meilleure conformité des mesures anti-TEHEM. Un certain nombre de projets collaboratifs sont déjà en cours. Par exemple, une boîte à outils sur la lutte contre la traite des êtres humains a été créée par la Fondation Thomson Reuters et l'European Bankers Alliance. Cette boîte à outils a permis de développer la compréhension de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne, notamment en fournissant des indicateurs sur la traite. Ses concepteurs ont également mené un travail de sensibilisation au moyen d'ateliers sur la traite des êtres

humains et la boîte à outils. Le Groupe Wolfsberg pense que les banques devraient jouer un rôle important dans l'identification des victimes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne parce que ces institutions ont une responsabilité à l'égard de la société. Le Groupe a développé à cette fin une approche en faveur des victimes (par exemple grâce à l'ouverture de comptes bancaires), afin de les aider à reconstruire leur vie.

100. Enfin, Mme Rita Theodorou Superman (policière de Chypre et experte du GRETA) présente le rôle et le travail du GRETA, le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui adopte la perspective des droits de l'homme, est axée sur la protection des victimes. Elle promeut également la coopération internationale dans les activités de lutte contre la traite et une approche pluridisciplinaire intégrant la prévention, la protection des droits des victimes et la poursuite des trafiquants. Le GRETA entamera bientôt son troisième cycle d'évaluation qui portera spécifiquement sur l'accès à la justice et à des moyens de recours efficaces pour les victimes de la traite, notamment en vue de leur indemnisation. Particulièrement notables pour MONEYVAL sont les mesures du GRETA concernant l'efficacité des enquêtes, qui impliquent l'examen de la mise en œuvre des techniques d'enquête spéciales et des enquêtes financières (y compris l'application de mesures de saisie et de confiscation) initiées dans le cadre des investigations sur la traite des êtres humains. Mme Theodorou Superman note également que, bien que la plupart des États membres du GRETA se soient dotés d'une législation sur la responsabilité des entreprises, en pratique les dispositions pertinentes n'ont encore été appliquées que dans un très petit nombre d'affaires.

101. La Plénière pose de nombreuses questions aux intervenants, notamment sur les typologies, les indicateurs et la participation des États/CRF aux projets discutés. Pendant la discussion, il est noté que les typologies sont généralement accessibles au public et que les études de cas émanent souvent de pays développés (à cause du faible retour d'information reçu des pays en développement dans le cadre des projets susmentionnés). Le lien entre la criminalité organisée et la traite des êtres humains est également évoqué : la traite a lieu au niveau national et transnational et, souvent, le nombre des malfaiteurs impliqués augmente, certaines victimes pouvant elles-mêmes devenir des agents de la traite. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à améliorer l'efficacité dans l'identification des activités de traite des êtres humains. Enfin, l'ONUDOC, la Fédération de Russie, la République slovaque, le Rapporteur pour l'égalité de genre et le Secrétariat de MONEYVAL informent brièvement la Plénière de leurs activités respectives de lutte contre la traite des êtres humains. La Plénière décide de maintenir cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions.

**Point 28 de l'ordre du jour - Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)**

102. La Plénière tient un échange de vues avec le Président de la Conférence des Parties à la STCE n° 198 (Convention de Varsovie), M. Branislav Bohaçik. M. Bohaçik informe la Plénière des résultats de la 10<sup>ème</sup> Plénière de la Conférence des Parties (30-31 octobre 2018), des dernières signatures/ratifications de la Convention, du rapport d'activité 2015-2017 de la Conférence des Parties et de ses priorités dans le domaine des monnaies virtuelles. Il présente également un aperçu général du travail récent de la Conférence des Parties en vue de l'examen horizontal des 34 États Parties au regard de certaines dispositions de la Convention qui contribuent de manière significative aux normes mondiales LBC/FT. Les deux premiers examens de ce type portaient sur l'article 11 (récidivisme individuel) et l'article 25 (partage des biens et restitution aux victimes).

**Point 29 de l'ordre du jour - Analyse horizontale du secteur des EPNFD (surveillance et mise en œuvre des mesures préventives) dans le nouveau cycle d'évaluation : exposé du Secrétariat**

103. Le Secrétariat de MONEYVAL présente un exposé sur l'analyse horizontale effectuée dans le secteur des EPNFD à propos de la surveillance (RI.3) et de la mise en œuvre des mesures préventives (RI.4) dans le cadre du nouveau cycle d'évaluation. Cette analyse repose sur l'expérience des pays et sur les 52 REM adoptés jusqu'en septembre 2018. Ses résultats sont regroupés sous trois rubriques :

- Matérialité : la notion de « matérialité » doit être prise en compte respectivement au titre du RI.3 et du RI.4. Comme ces deux RI portent à la fois sur les IF et sur les EPNFD, il est nécessaire de s'interroger sur le poids à accorder aux EPNFD dans ce contexte. Le Secrétariat attire à cet égard l'attention sur les deux nouvelles notes ajoutées sous chacun des RI dans la Méthodologie du GAFI en octobre 2018.

- Données comparatives : le Secrétariat décrit les résultats de l'analyse horizontale conduite pour identifier les régularités en termes de localisation géographique (comparaison du nombre d'autorités de surveillance des EPNFD par pays sur les différents continents), les types d'organes de surveillance (relation entre le nombre d'autorités de surveillance des EPNFD et les notations au titre du RI.3 et du RI.4) et les catégories d'EPNFD existant dans chaque pays.

- Exemples de lacunes principales et de bonnes pratiques identifiées dans les rapports d'évaluation mutuelle sous le RI.3 et le RI.4 pour ce qui concerne les EPNFD. Le Secrétariat présente aussi quelques exemples concrets des critères principaux pris en compte à l'intérieur de chaque pays.

104. La Plénière se félicite de cet exposé très utile et, en raison des contraintes de temps, invite le Secrétariat à revenir sur certains points lors de la prochaine Plénière.

**Point 30 de l'ordre du jour - Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière, exposé de la délégation russe**

105. La Plénière entend un exposé de Mme Elizaveta Churilina (Russie) sur le Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière (ITC). Le Centre apporte une aide dans la préparation des évaluations mutuelles et des mesures visant à atténuer les insuffisances identifiées, de manière à renforcer l'efficacité des systèmes LBC/FT nationaux. Depuis sa création en 2005, il a organisé plus de 500 sessions de formation et d'échange d'expérience, qui ont été suivies par environ 15.000 participants. Mme Churilina décrit les formations de base et les formations thématiques dispensées par le Centre, ses ressources humaines et la manière dont il coopère avec tous les acteurs LBC/FT. Plus d'une trentaine de formations et de programmes d'échange de bonnes pratiques peuvent actuellement être mis en œuvre par des experts du Centre à la demande des juridictions intéressées. De plus, en novembre 2017, EAG et l'ITC ont signé un mémorandum d'accord sur la coordination de la formation dans la région eurasiennne.

**Point 31 de l'ordre du jour - Désignation des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 58<sup>ème</sup> Plénière (règle 21, paragraphe 6, des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL)**

106. La Plénière désigne les États/juridictions suivants comme équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi du 5<sup>ème</sup> cycle qui seront examinés lors de la 58<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en juillet 2019 : Estonie et Italie (pour le rapport de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man) ; Israël et Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man (pour le rapport de suivi de l'Ukraine). Le Secrétariat prendra contact avec les équipes de rapporteurs à l'issue de la Plénière pour leur expliquer la marche à suivre et la répartition des activités. Le Secrétariat remercie toutes les équipes de rapporteurs qui ont contribué à la présente Plénière.

**Point 32 de l'ordre du jour - Divers**

107. La Plénière fait ses adieux à M. Vladimir Nechaev, qui participe aux Plénières de MONEYVAL depuis 2002 et a présidé le Comité de 2009 à 2013. M. Nechaev est ensuite devenu Président du GAFI et a participé pendant les dernières années aux réunions de MONEYVAL en tant que Secrétaire exécutif d'EAG. Le Président et M. John Ringguth (en tant qu'expert scientifique et ancien Secrétaire exécutif de MONEYVAL) prononcent des discours d'adieu. La Plénière fait une vive ovation à M. Nechaev pour ses réalisations au sein de MONEYVAL.

108. MONEYVAL tiendra sa 58<sup>ème</sup> Réunion Plénière du 15 au 19 juillet 2019.

## ANNEX I – Agenda of the Plenary

Day 1: Tuesday 4 December 2018 / 1er jour: mardi 4 décembre 2018

### Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la 29eunion plénière à 9h30**
  - 1.1 **Statement by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime / Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
  - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
  - 3.2 **Online survey for Heads of Delegations to support the development of a strategy for MONEYVAL / Sondage en ligne à l'attention des chefs de délégation visant à contribuer au développement stratégique de MONEYVAL**
  - 3.3 **Other issues / Autres sujets**
  - 3.4 **Joint expert meeting with the FATF / Réunion d'expert conjointe avec le GAFI**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
  - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2018-2019 / Calendrier des activités de MONEYVAL en 2018-2019**
  - 4.2 **Report from the Secretariat on the October FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion d'octobre du GAFI**
  - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
  - 4.4 **Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
  - 4.5 **Other issues / Autres sujets**
5. **Report by the Chair on recent progress by the UK Crown Dependency of the Isle of Man and proposal by the Bureau on the follow-up in MONEYVAL / Rapport du Président sur les progrès accomplis récemment par la Dépendance de la Couronne du Royaume-Uni de l'Île de Man et proposition du Bureau pour le suivi par MONEYVAL**
6. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
  - 6.1 **Report from Croatia under step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport de la Croatie au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
  - 6.2 **Report from Montenegro under step II of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport du Monténégro au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité**

renforcée

**6.3 Report from Romania under step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport de la Roumanie du au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**

- 7. Voluntary Tax Compliance Scheme of the Republic of Moldova / Système de régularisation fiscale volontaire de la République de Moldova**
- 8. Joint FATF/MONEYVAL mutual evaluation of Israel : endorsement of the report adopted by the FATF Plenary in October 2018 / Evaluation mutuelle d'Israël menée conjointement par le GAFI et MONEYVAL : validation du rapport adopté lors de la plénière du GAFI en octobre 2018**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 9. “Basel Open Intelligence (BOI) and e-learning products” : presentation by Mr Peter Huppertz, Basel Institute on Governance / “Basel Open Intelligence (BOI) et les produits de formation en ligne” : présentation par M. Peter Huppertz, Institut de Bâle sur la Gouvernance**
- 10. Presentation by the State Financial Monitoring Service of Ukraine of the case which was awarded the Best Egmont Case Award 2018 / Présentation par la CRF ukrainienne (SFMS) du cas ayant reçu le Prix Egmont 2018 de la meilleure affaire**
- 11. Amendments to the FATF Recommendations to address the regulation of virtual assets : presentation by the FATF Secretariat / Modifications apportées aux recommandations du GAFI pour répondre à la réglementation sur les biens fictifs : présentation par le secrétariat du GAFI**
- 12. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/FT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)**
- 13. Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/FT d'autres institutions**
- 13.1 European Commission / Commission européenne**
  - 13.2 EBRD / BERD**
  - 13.3 Egmont Group / Groupe Egmont**
  - 12.4 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
  - 13.5 FATF / GAFI**
  - 13.6 GIFCS / GSCFI**
  - 13.7 IMF / FMI**
  - 13.8 UNODC / ONUDC**
  - 13.9 World Bank / Banque Mondiale**

**Day 2: Wednesday 5 December 2018 / 2ème jour: mercredi 5 décembre 2018**

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 14. Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on the Czech Republic / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle de la République tchèque**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 15. Fourth round follow-up : application by Liechtenstein to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande du Liechtenstein de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 16. Fourth round follow-up : application by Azerbaijan to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande de l' Azerbaïdjan de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 17. Fourth round follow-up : application by “the former Yugoslav Republic of Macedonia” to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande de l' «ex-République yougoslave de Macédoine» de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 18. Discussion of a regional operational plan to counter terrorist financing / Discussion sur un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme**
- 19. Terrorist Financing Disruption Strategies : presentation by the FATF Secretariat / Stratégies de perturbation du financement du terrorisme : présentation par le secrétariat du GAFI**

**Day 3: Thursday 6 December 2018 / 3ème jour: jeudi 6 décembre 2018**

**Morning 9.30 a.m. / matin 9h30**

- 20. Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Lithuania / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle de la Lituanie**

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

- 21. Fifth round follow-up : first enhanced follow-up report by Andorra / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Andorre**
- 22. Presentation of a questionnaire for a joint MONEYVAL/GRECO project on gender-related issues in the area of corruption and money laundering / Présentation d'un questionnaire sur un projet commun GRECO / MONEYVAL sur les questions liées au genre en matière de corruption et de blanchiment d'argent**
- 23. Fifth round follow-up : second enhanced follow-up report by Hungary / Suivi au titre du cinquième cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Hongrie**
- 24. Fifth round follow-up : second enhanced follow-up report by Serbia / Suivi au titre du cinquième cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Serbie**
- 25. Fifth round follow-up : first enhanced follow-up report by Slovenia / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de la Slovénie**
- 26. Amendments of MONEYVAL's 5th round rules of procedure to introduce a “silent procedure” for decisions to be taken in-between MONEYVAL Plenaries / Modifications apportées aux règles de procédure de 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL pour introduire une “procédure de silence” pour les décisions prises entre deux sessions plénières**

**Day 4: Friday 7 December 2018 / 4ème jour: vendredi 7 décembre 2018**

**Morning 9.30 a.m. / matin 9h30**

**27. Panel discussion on countering the laundering of proceeds from human trafficking / Débat sur la lutte contre le blanchiment des produits issus de la traite des êtres humains**

**28. Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)**

**29. Horizontal review of the DNFBP sector (supervision and implementation of preventive measures) in the new round of evaluations : presentation by the Secretariat / Analyse horizontale du secteur EPFND (supervision et mise en oeuvre de mesures préventives) : présentation par le secrétariat**

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

**30. The International Training and Methodology Centre for Financial Monitoring : presentation by the Russian delegation / Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière : présentation par la délégation russe**

**31. Appointment of the Rapporteur Teams for the follow-up reports to be considered at the 58<sup>th</sup> Plenary (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL's 5<sup>th</sup> round Rules of Procedure) / Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 58<sup>ème</sup> session plénière (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL)**

**32. Miscellaneous / Divers**

## ANNEX II – MONEYVAL calendar of activities 2019

<b>2019</b>		
14-15 February	<b>Country training San Marino</b>	
17-22 February	<b>FATF Plenary</b>	<i>Paris</i>
14-15 March	<b>Country training Holy See</b>	
24-27 March	<b>Joint (FATF/MONEYVAL) Expert Meeting and Terrorist Financing Prosecution Workshop</b>	<i>Tel Aviv, Israel</i>

1-12 April	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to the British Overseas Territory of Gibraltar</b>	
8-12 April	<b>Joint FATF/MONEYVAL Assessor Training</b>	<i>Ostia, Italy</i>
April/May (tbc)	<b>High-level mission to Croatia (Step 2 CEPs) (tbc)</b>	
13-24 May	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to Cyprus</b>	
16-22 June	<b>FATF Plenary</b>	<i>Orlando, United States of America</i>
15-19 July	<b>PLEN 58 + WGE</b>	<b>5<sup>th</sup> round MER:</b> <i>Republic of Moldova, Malta</i> <b>5<sup>th</sup> round follow-up:</b> <i>Ukraine, Isle of Man</i>
September (tbc)	<b>Country training Poland</b>	
September (tbc)	<b>Country training Croatia</b>	

7-18 October	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to the Slovak Republic</b>	
October (tbc)	<b>11<sup>th</sup> Plenary of the Conference of the Parties to the Warsaw Convention</b>	<i>Strasbourg</i>
13-18 October	<b>FATF Plenary</b>	<i>Paris</i>
4-15 November	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to Georgia</b>	
2-6 December	<b>PLEN 59 + WGE</b>	<b>5<sup>th</sup> round MER:</b> <i>Gibraltar, Cyprus</i> <b>5<sup>th</sup> round follow-up:</b> <i>Albania, Latvia, Andorra, Serbia, Slovenia, Hungary</i>

## ANNEX III – MONEYVAL List of Participants

### Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

#### ALBANIA / ALBANIE

Mr Arlind GJOKUTA *financial*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

General Director

General Directorate for the Prevention of Money Laundering  
Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance

Mr Artan SHIQUERUKAJ *law enforcement & financial*

***Working Group on Evaluations***

Head of Legal and Foreign Relations Directorate

General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mr Arben KRAJA *law enforcement & legal*

Prosecutor, General Prosecutor Office

TIRANA, Albania

Mr Lufti MINXHOZI *law enforcement*

Director for Investigating Economic and Financial Crime

Directorate of State Police, Albanian State Police

Mr Pirro VËNGU *legal*

Head of Anticorruption Department, Prime Minister's Office

#### ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ *financial*

**HEAD OF DELEGATION**

Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier)

Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,

Mr Ricardo Marcelo CORNEJO *legal/financial*

Member of the FIU, Supervision Department

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Gerard PRAST

***Working Group on Evaluations***

Member of the FIU, Supervision Department

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Ms Alba PEREZ

Legal Department

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Borja AGUADO DELGADO *legal*

Deputy Prosecutor

Member of Prosecutor's Office, General Prosecutor's Office

Ms Luis VIÑUALES

Lawyer, Legal Adviser, Ministry of Finances

Ms Francesca BALLESTER

Senior Analyst, Division of Supervision

AFA – Autoritat Financera Andorrana (ancient INAF)

## ARMENIA / ARMENIE

Mr Daniel AZATYAN *financial*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of the Financial Monitoring Centre  
Central Bank of Armenia

Mr Rustam BADASYAN  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Head  
State Revenue Committee

Ms Zaruhi BADALYAN *legal*  
Methodologist, Legal Advisor  
Legal Compliance Division,  
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Ani GOYUNYAN *legal*  
**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR THE CZECH REPUBLIC**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of International Relations Division  
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Sona SUVARYAN  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

## AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Vusal ISAYEV  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Member of AML Task Force under Anti-Corruption Commission

Mrs Farah MAMMADOVA  
**Working Group on Evaluations**  
Member of AML Task Force under Anti-Corruption Commission

Mr Kamal JAFAROV  
Head of Secretariat of AML Task Force under Anti-Corruption Commission

Mr Fuad ALIYEV *financial*  
Director of Cooperation Department, Financial Monitoring Service

Mr Azar ABBASOV *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
Director of Legal Department, Financial Monitoring Service

Mr Kamran ALIYEV *law enforcement*  
Deputy Prosecutor General  
Director of Anti-Corruption General Directorate with the Prosecutor General

Mr Sabuhi ALIYEV  
Senior Prosecutor, Anti-Corruption Directorate with the Prosecutor General

## BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Borislav ČVORO *financial*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Leading Investigator

Financial Intelligence Department – State Investigation & Protection Agency

Mr Željko BOGUT

Secretary General of the Ministry of Justice

Mr Edin JAHIĆ

Head of the Department for Combatting Organised Crime and Corruption  
In the Sector for fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs abuse  
Ministry of Security

*legal*

Mr Boris LOVRINOVIĆ

Expert Associate for inter-entity cooperation  
Ministry of Justice

**BULGARIA / BULGARIE**

Mrs Cvetelina Annanieva STOYANOVA

*law enforcement*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Head of Exchange of Information

Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Mr Yordan TRENDAFILOV

Expert, Financial Intelligence Unit  
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Tea PENEVA

Senior Expert, Ministry of Justice

Mr Alexander GEORGIEV

Head of team unit, Bulgarian National Bank

Mrs Valentina STEFANOVA

Senior Expert, Financial Supervision Commission

**CROATIA / CROATIE**

Mr Tomislav SERTIĆ

*legal*

***Working Group on Evaluations***

Head of Service for International Cooperation

Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Andreja PAPA

*law enforcement*

Service for Economic Crime and Corruption

Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime, Ministry of the Interior

Mr Dinko KOVAČEVIĆ

Head of Sector, Directorate for Criminal Law, Ministry of Justice

Mrs Marcela KIR

*financial*

***Working Group on Evaluations***

Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

**CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU

*legal*

**HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**  
Attorney, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Officer, Central Bank of Cyprus

*financial*

Ms Elena PANAYIOTOU  
Police Officer  
European Union and International Police Cooperation Directorate  
Police Headquarters, Cyprus Police

*law enforcement*

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Ms Jana RUŽAROVSKÁ  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
International and Legal department, Financial Analytical Office  
Ministry of Finance

*law enforcement*

Ms Lenka MLYNAŘIK HABRNÁLOVÁ  
**Working Group on Evaluations**  
Director, International and European Union Department, Ministry of Justice

*legal*

Mr René KURKA  
**Working Group on Evaluations**  
Director of Management of Sanctions Department, Czech National Bank

*financial*

Ms Markéta HLAVINOVÁ  
Financial Analytical Office, Ministry of Finance

Ms Tereza BÁBOVÁ  
Mr Petr KORBÁŠ  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Analytical Office, Ministry of Finance

Ms Aneta DVOŘÁKOVÁ  
Mr Martin MATAS  
**Working Group on Evaluations**  
Ministry of Justice

Mr Jiří PAVLIK  
Ms Anna RICHTEROVÁ  
**Working Group on Evaluations**  
Supreme Public Prosecutor's Office

Ms Marian DVORŠČÍK  
Mr Michal ŠMÍD  
Mr Petr KORDÍK  
Mr Martin BARTOŠ  
**Working Group on Evaluations**  
Police

Mr Michal VOLNÝ  
Ms Kateřina PSCHEROVÁ  
Ms Jitka KOMÁRKOVÁ  
Ms Pavla JINDŘICHOVÁ  
Mr Jindřich KUBÁT  
**Working Group on Evaluations**  
Czech National Bank

## ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA *financial*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department, Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND

*law enforcement*

Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit  
Estonian Police and Border Guard Board

Mr Markko KÜNNAPU

*legal*

Lawyer, Business Conduct Supervision Division  
Estonian Financial Supervision Authority  
Ministry of Justice

## FRANCE

Mme Pauline ENNOUCHY

**CHEF DE DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Adjointe au Chef de Bureau de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions internationales,  
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances

M. Franck OEHLERT

*legal*

***Working Group on Evaluations***

Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne  
Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Mme Alice BODET LARMARCHE

Chargé de mission, Policy Officer , SCN TRACFIN

## GEORGIA / GÉORGIE

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI

*financial*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Director of Legal, Methodology and International Relations Department  
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tamar CHELIDZE

***Working Group on Evaluations***

Deputy Head of the Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Aleksandre MUKASASHVILI

Head of the Division for Combating Money Laundering, Chief Prosecutor's Office of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI

Chief Prosecutor's Office of Georgia

Head of the Division for European Integration and Relations with international organisations

Mr George NIKOLAISHVILI

**FINANCIAL EVALUATOR FOR THE CZECH REPUBLIC**

***Working Group on Evaluations***

## HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI

**HEAD OF DELEGATION**

Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART  
President of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Pr Roberto ZANNOTTI  
Assistant Promotor of Justice, Tribunal of the Vatican City State

Dr Tommaso DI RUZZA  
Director of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Rev. Fabio SALERNO  
Secretary, Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA  
**Working Group on Evaluations**  
Official, Secretariat of State  
Section of the Holy See's Relations with States

Dr Fabio VAGNONI  
Deputy Commissioner, Interpol Office  
Vatican Gendarmerie

Dr Federico ANTELLINI RUSSO  
Official, Office of Supervision and Regulation, Financial Information Authority  
Vatican City State

#### **HUNGARY / HONGRIE**

Mrs Zsófia PAPP *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Expert, Department for EU and International Finance  
Ministry of Finance

Mr Gábor SIMONKA *financial*  
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit  
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA  
Head of Unit, Anti-Money Laundering Supervision Unit  
Market Monitoring and Anti-Money Laundering Department, Central Bank of Hungary

Mr Balázs GARAMVÖLGYI *law enforcement*  
Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority,  
Corruption and Organized Crime Cases, Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Péter TÁRNOKI-ZÁCH  
Head of Department, Department for EU and International Finance, Ministry of Finance

#### **ISRAEL / ISRAËL**

Dr Shlomit WAGMAN  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

Ms Maya LEDERMAN  
Acting General Counsel, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

Mr Elad WIEDER  
**Working Group on Evaluations**

Head of the International Department  
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

#### **ITALY / ITALIE**

Ms Maria Rosaria PETTINARI  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Officer, Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I  
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mr Fabio TERAMO  
**Working Group on Evaluations**  
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mrs Isabella FONTANA  
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mrs Federica LELLI  
Central Bank of Italy

Dott. Italo BORRELLO *law enforcement*  
Manager, Deputy Head of the International Cooperation Division  
Financial Intelligence Unit for Italy

#### **LATVIA / LETTONIE**

Ms Ilze ZNOTINA  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Ms Maija TREIJA  
Director of Compliance Control Department  
Financial and Capital Market Commission  
Ministry of Finance

Ms Dina SPŪLE  
Lawyer, Deputy Director of Criminal Law Department, Ministry of Justice

Ms Daina ISPODKINA  
Counsellor, Permanent Delegation of LATVIA to the OECD

#### **LIECHTENSTEIN**

Mr Daniel THELESKLAF  
**CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL**  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC *law enforcement*  
**Working Group on Evaluations**  
International Affairs, Financial Intelligence Unit

Ms Graziella MAROK-WACHTER  
Director, Office of Justice

Mr Werner MEYER  
Head of the Other Financial Intermediaries Division  
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Ms Bettina KERN *legal*  
Legal Officer of the Other Financial Intermediaries Division  
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Frank HAUN *legal*  
Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Dr Michael JEHLE  
Judge, Court of Justice

## LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Money Laundering Prevention Board  
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Auksė TRAPNAUSKAITE  
**Working Group on Evaluations**  
Operational Risk Division, Prudential Supervision Department, Supervision Service  
Bank of Lithuania

Ms Andrada BAVĖJAN *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Legal Cooperation Division, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vytautas KUKAITIS  
**Working Group on Evaluations**  
Prosecutor, Department for Criminal Prosecution,  
Prosecutor General's Office of the Republic of Lithuania

Ms Egle KONTAUTAITE  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Operational Risk Division, Prudential Supervision Department  
Supervision Service, Bank of Lithuania

Mr Karolis MASILIŪNAS  
**Working Group on Evaluations**  
Chief Lawyer  
Licencing Division Prudential Supervision Department, Supervision Service, Bank of Lithuania

Ms Rasa KUNIGELYTE  
**Working Group on Evaluations**  
Acting Head of the Department of the Register of Legal Entities, State Enterprise Center of Registers

Mrs Dalia SIMUTIENE  
**Working Group on Evaluations**  
Advisor of the Division of Coordination of Information Resources of the Department of Legal  
Institutions, Ministry of Justice

Mr Audrius VALEIKA  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Head of the Lithuanian Criminal Police Bureau

Mrs Ingrida RUMŠYTE-ZAJANKOVSKIENE  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Activity Planning and Organization Unit of Activity Coordination and Control Board  
Lithuanian Criminal Police Bureau

Mrs Ruta GIEDRIENE  
**Working Group on Evaluations**  
Gaming Control Authority  
Chief Specialist of Control Division under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania

Ms. Auksė BUIKIENE  
**Working Group on Evaluations**  
Chief Inspector, Customs Department under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania  
Violations Prevention Division

Mrs Eglė RAMANAUSKIENE  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Control Department State Tax Inspectorate  
under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania

Ms Asta ŠEREIKAITE  
**Working Group on Evaluations**  
Chief specialist of Control Methodology Division, Control Department  
State Tax Inspectorate Under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania

Mr Gintautas BAGOTYRIUS  
**Working Group on Evaluations**  
Director of Lithuanian Assay Office

Mr Vaidas CEREBIEJUS  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Lithuanian Assay Office

Mr Audrius SKAISTYS  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Department of Cultural Heritage of Lithuania

#### **MALTA / MALTE**

Dr Anton BARTOLO  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority

*law enforcement*

Dr Alexander MANGION  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Manager, Legal & International Relations  
Financial Intelligence Analysis Unit

*legal*

Mr Ian Joseph ABDILLA  
Assistant Commissioner of Police  
Police General Headquarters

Mr Raymond AQUILINA  
Superintendent of Police, Police General Headquarters

*law enforcement*

Dr George CAMILLERI  
Lawyer, Office of the Attorney General  
Ministry for Justice, Cultural and Local Government

*legal*

#### **MONACO**

M. Philippe BOISBOUVIER  
**Working Group on Evaluations**

Conseiller Technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)  
Ministère d'Etat

M. Jean-Marc GUALANDI

**Working Group on Evaluations**

Conseiller technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Louis DANTY

**Working Group on Evaluations**

Chargé de Mission, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mlle Karine IMBERT

**Working Group on Evaluations**

Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mlle Alison GERARD

**Working Group on Evaluations**

Administrateur au Département des finances et de l'économie

### MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ

*financial*

**HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**

Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ

*law enforcement*

State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ

*legal*

Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Ms Danijela MILICEVIC

Senior Advisor, Sector for National and International Cooperation

Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ

*legal*

**Working Group on Evaluations**

State Prosecutor within Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ

Head of Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Mr Ivan SIMONOVIĆ

Inspector at the Compliance Department

Central Bank of Montenegro

Ms Ana RAŽNATOVIĆ

General Directorate for Multilateral Affairs

Director of the Directorate for OSCE and Council of Europe

### POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ

*law enforcement*

**HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**

Department of Financial information

Ministry of Finance

Ms Monika WILCZYŃSKA *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Supervision Authority

Mrs Anna PAJEWSKA *legal*  
**LEGAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
**Working Group on Evaluations**  
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Ms Magdalena SOCHACKA  
**LEGAL EVALUATOR FOR THE CZECH REPUBLIC**  
**Working Group on Evaluations**  
Polish Police Headquarters ( Polish Police Liason Officer in Italy)

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal*  
State Prosecutor's Office

Mr Piotr BRUDNICKI *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Supervision Authority

#### **REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Andrian MUNTEANU  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Ms Oxana GISCA  
Head of Supervision and Compliance Direction  
Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Vladimir MUNTEANU  
**Working Group on Evaluations**  
First Deputy Governor, National Bank of Moldova

Mr Sarco VASILE  
Director of FIU Moldova

Mr Constantin SCHENDRA  
Director of Banking Supervision Department, National Bank of Moldova

Mr Vladimir TURCANU  
Director of Authorisation and Regulation Department, National Bank of Moldova

Mrs Corina TURCAN  
Director of Legislation and International Law Department, National Bank of Moldova

Mr Gheorge BADIA  
Head of Directorate for Combating money laundering and financing terrorism, National Bank

Mr Eduard VĂRZAR  
Deputy Head, Anticorruption Prosecutor's Office

#### **ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Daniel-Marius STAICU  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Mr Florian GRIGORE  
**Working Group on Evaluations**  
General Director of General Directorate for Operations, FIU

Ms Laura COJOCARU-GALER  
**Working Group on Evaluations**  
Head of International Sanctions and Terrorism Financing Compartment  
Romanian FIU

Ms Denisa Oana PATRASCU  
Expert in charge with compliance and implementation of AML/CFT standards  
Financial Supervisory Authority

Mr Sorin TĂNASE  
Deputy Director, Directorate for Crime Prevention, Ministry of Justice

Mrs Dana Cristina BURDUJA  
Prosecutor, General Prosecutor's Office  
attached by the High Court of Cassation and Justice

Mr Sorin Alexandru SORESCU  
General inspector, National Bank

*financial*

Mr Cătălin ȘERBAN  
Specialist Officer, Directorate for Countering the Organised Crime,  
General Inspectorate of Romanian Police

Mr Liviu VIDRAȘCU  
Head of Monitoring Money Laundering Department  
National Agency for fiscal Administration, Ministry of Finance

Mr Romeo-Florin NICOLAE  
Inspector within NAFA

#### **RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Mr Vladimir GLOTOV  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Head, Rosfinmonitoring

*Mr Alexey PETRENKO*  
*Head of Department, Rosfinmonitoring*  
*[petrenkoalexey@hotmail.com](mailto:petrenkoalexey@hotmail.com)*

*apologized*

Ms Natalia LUKIANOVA  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Expert  
Rosfinmonitoring

Ms Alexandra KHLEBNOVA  
**Working Group on Evaluations**  
Consultant, Rosfinmonitoring

Ms Iuliia DENISOVA  
Consultant, Rosfinmonitoring

Ms Ilya LYABUKHOV  
First Secretary, Ministry of External Affairs

Ms Diana LEONOVA  
Head Division, Bank of Russia

Mr Anatoly GORELOV  
Deputy Head of Unit, Ministry of Internal Affairs

Mr Denis PALTSIN  
Head of Department, Roskomnadzor

Mr Kirill CHERKALIN  
**Working Group on Evaluations**  
Federal Security Service

Mr Valentin CHAPANOV, Interpreter

#### **SAN MARINO / SAINT-MARIN**

Mr Nicola MUCCIOLI  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Co-Chair of the Working Group on Evaluations**  
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency  
(Sector: Financial Intelligence Unit)

*financial*

Ms Aurora FILIPPI  
**Working Group on Evaluations**  
Uditore Tribunale Unico (Single Court)  
(Sector: Judicial Authority)

#### **SERBIA / SERBIE**

Mr Željko RADOVANOVIĆ  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Director of the Administration for the Prevention of Money Laundering  
Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

Mr Radomir ILIĆ  
State Secretary, Ministry of Justice

Ms Ilija HODOBA  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Head of the Service for the Combat against Organized Crime  
Ministry of Interior

Ms Milica TODOROVIĆ  
Advisor, Ministry of Justice

Mr Dejan DEVIĆ  
Director General, Directorate for Legislative and Legal Matters

Mr Miljko RADISAVLJEVIĆ  
Deputy Republic Prosecutor

Mr Vladimir STEVANOVIĆ  
Deputy Prosecutor for Organized Crime

Mrs Nevenka VAŽIĆ  
Justice of the High Court of Cassation,

Mr Aleksandar JANJUŠEVIĆ  
Team Leader for Accounting and Auditing  
Sector for Financial System, Ministry of Finance

Mr Mirko ŠUKOVIĆ  
Advisor, Minister of Interior's Office

Mrs Danijela TANIĆ ZAFIROVIĆ  
Head of Section for Supervision, FIU,

Mrs Jelena PANTELIĆ  
NRA Coordinator

Mrs Marina NOJKIĆ LAZAREVIĆ  
Legal expert, FIU,

Mrs Natalija ADŽIĆ  
Member of the Executive Board of the Chamber of Notaries,

Mr Jugoslav TINTOR  
President of Belgrade Bar Chamber

Mr Vladimir ČEKLIĆ  
Assistant Director, Seized Assets Management Directorate

Mr Miroslav STAROVLAH  
Mrs Katarina PAVLIČIĆ  
FIU, interpreters

#### **SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mr Ronald KAKAŠ *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION ad interim**  
**Working Group on Evaluations**  
Senior police officer of International Cooperation Department  
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Anti-Corruption Unit  
National Criminal Agency

Mr Daniel LESKOVSKÝ *financial*  
National Bank of Slovak Republic

Mrs Soňa POPPER-TOTHOVA *financial*  
National Bank of Slovak Republic

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*  
**LEGAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
**Working Group on Evaluations**  
General Prosecution of the Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia KOPIAROVÁ *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

## SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention  
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Darko MUŽENIČ *legal*

Director, Office for Money Laundering Prevention

Mrs Branka GLOJNARIČ *legal*

Head of Section for Prevention and Supervision, OMLP

Mr Leo PONGRAČIČ *law enforcement*

Head of Section for Suspicious Transactions OMLP

Mrs Andreja LANG *legal*

Secretary, Ministry of Justice

Mrs Jelena MILOŠEVIČ *financial*

Senior Supervisor, Bank of Slovenia

Mrs Breda GAČNIK *law enforcement*

Senior Inspector

Organized Crime Section, Department for terrorism and extreme violence, Police

Mr Bojan GERŠAK *law enforcement*

Economic Crime Division, Police

## “THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Mr Blazho TREDAFILOV

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Director, Financial Intelligence Office

Mr Toni JANKOSKI

Advisor to the Director, Bureau for Public Security

Ministry of the Interior

Ms Iskra IVANOVSKA STOJANOVSKA

Central Bank

Ms Marija ANGELOVSKA STOJANOVSKA

Head of Sector for Supervision

Regulation and International Cooperation

Ministry of Finance, Financial Intelligence Office

## UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

First Deputy Head, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA *financial*

**FINANCIAL EVALUATOR FOR THE CZECH REPUBLIC**

**Working Group on Evaluations**

Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI

**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR LITHUANIA**

**Working Group on Evaluations**

Head of Division for Cooperation with Financial Intelligence Units

Department for Financial Investigations, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Andrii BALASHOV

First Deputy Head of Main Department for Counter-Intelligence Protection of State's Interests in the Area of Economic Security, Security Service of Ukraine

Mr Oleksandr HLUSHCHENKO

Director of Department for Financial Monitoring System Coordination of the State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Yevgueniy YENIN

Deputy General Prosecutor of Ukraine

Mr Andrii OPRYSOK

Head of International Cooperation Division

The State Financial Monitoring Service of Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DEPENDANCES DE  
LA COURONNE BRITANNIQUE**

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / GUERNESEY DEPENDANCE DE  
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mrs Kate RABEY (Mrs Catherine SWAN)

*legal*

**HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**

Crown Advocate, Legislative Counsel, Law Officers of the Crown, St. James Chambers,

Mr Richard WALKER

*financial*

**FINANCIAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**

**Working Group on Evaluations**

Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor

Office of the Policy and Resources Committee of the States of Guernsey

Mr Adrian HALE

Head of the Financial Intelligence Service

Guernsey Border Agency

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / JERSEY DEPENDANCE DE LA  
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Hamish ARMSTRONG

*financial*

**Working Group on Evaluations**

Head of Financial Crime Policy, Office of the Director General

Jersey Financial Services Commission

Mr Tom FOTHERGILL

Lead Policy Adviser, Financial Services and Digital Economy

Government of Jersey

Mr Michael FITZGERALD

Detective Sergeant, Joint Financial Crime Unit

States of Jersey Police

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / ILE DE MAN DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Paul HECKLES  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
AML/CFT Advisor, AML/CFT Policy Office, Cabinet Office  
Government Office

Ms Lindsey BERMINGHAM  
Head of Financial Intelligence Unit

Ms Ashley WHYTE  
Financial Regulator

**UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR**

Mr David PARODY  
**Working Group on Evaluations**  
Finance Centre Director  
Gibraltar Finance, National Co-ordinator AML/CFT, HM Government of Gibraltar

Mr Paul RICHARDSON  
Police Superintendent, Gibraltar

Mr Charles LINARES  
Head of GFIU, Gibraltar

**Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe**

**CANADA**

Mr Claude LEFRANCOIS  
**LEGAL EVALUATOR FOR THE CZECH REPUBLIC**  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Counsel  
International Assistance Group, Litigation Branch, Criminal Law Division

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Ms Anna MORRIS  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Iran Finance Fusion Cell, US Department of the Treasury

Mr James C. PRUSSING  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Policy Advisor, Russia and Europe  
Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury,

**Other members of the FATF / Autres membres du GAFI**

**GERMANY/ALLEMAGNE**

Mr Thomas MESSING  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**

Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),  
Department for the Prevention of Money Laundering, GW

Mr Kristian LENSKI

***Working Group on Evaluations***

Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),  
Department for the Prevention of Money Laundering, GW

Dr Raoul JACOBS  
BAFIN

Mr Uwe WIXFORTH, LL.M.  
Head of Division VII B1, International and European Financial Markets Regulation  
Federal Ministry of Finance, BERLIN, Germany

**PORTUGAL**

Mr Nuno MATOS

***Working Group on Evaluations***

Expert in the Technical Permanent Secretariat, Coordination Commission, Banco de Portugal

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mrs Colette LANCASTER

***Working Group on Evaluations***

Policy Advisor, Sanctions and Illicit Finance,  
International Group, HM Treasury

Mr Dylan BAGE

***Working Group on Evaluations***

International Group, HM Treasury

**Council of Europe bodies and mechanisms /**

*Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe*

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /  
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE  
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mrs Katherine DELIKOURA  
Director, Chief Compliance Officer  
Council of Europe Development Bank

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

Mr Titus CORLĂȚEAN  
Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights  
Senator, Senatul României

Mr Răzvan TĂNASE

***Working Group on Evaluations***

*Delegation Secretary*

*External Multilateral Relations Directorate, Senate of Romania*

*apologized*

**CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,  
SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME  
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) /  
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,  
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME  
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)**

Mr Branislav BOHACIK  
**CHAIRMAN OF THE CONFERENCE OF THE PARTIES C198-COP**  
Prosecutor, General Prosecutor's Office of the Slovak Republic  
International Department

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /  
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

**GROUP OF STATES AGAINST CORRUPTION (GRECO) /  
GROUPE D'ETATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)**

Prof. dr Wim HUISMAN  
Department of Criminology, Vrije Universiteit Amsterdam

Dr Anne-Marie SLOTBOOM  
Department of Criminology  
Vrije Universiteit Amsterdam

**ACTION AGAINST TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS (GRETA) /  
LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)**

Ms Rita Theodorou SUPERMAN, Expert, GRETA

**International organisations and bodies /**

*Organisations et organismes internationaux*

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

Mr David SCHWANDER  
**Working Group on Evaluations**  
Policy officer, Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing, European Commission  
Directorate-General for Justice and Consumers, Unit Financial Crime

**FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr George PEARMAIN  
**Working Group on Evaluations**  
Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism  
Financial Action Task Force – FATF

Ms Laura KRAVALE  
**Working Group on Evaluations**  
Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism  
Financial Action Task Force – FATF

**INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANISATION (ICPO) - INTERPOL  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC) - INTERPOL**

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)  
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES**

**UNODC**

Mr Yevheniy UMANETS

***Working Group on Evaluations***

Program Officer UNODC GPML- Global Program against Money Laundering,  
Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)  
Implementation Support Section, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch  
Division for Treaty Affairs, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

**WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Ms Tanjit SANDHU KAUR

***Working Group on Evaluations***

Financial Sector Specialist  
World Bank Group, Financial Market Integrity

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)  
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Mr Luke GRIBBON

***Working Group on Evaluations***

Principal, Integrity Unit,  
Office of the Chief Compliance Officer  
European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS  
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Ms Fiona CROCKER

***Working Group on Evaluations***

Guernsey Financial Services Commission, GIFCS

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)  
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

Mr Yaroslav YURTSABA

*apologized*

***Working Group on Evaluations***

National Programme Manager, Economic, Environmental and Politico-Military Programme  
OSCE Project Co-ordinator in Ukraine

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /  
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

Mr Nedko KRUMOV

***Working Group on Evaluations***

Senior Officer  
Egmont Group Secretariat

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING  
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE  
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Vladimir NECHAEV

**HEAD OF THE DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

EAG Executive Secretary

Mr Dmitry KOSTIN  
**Working Group on Evaluations**  
Administrator, EAG Secretariat

**Others / Autres**

Mr Jonathan GROOM  
Wolfsberg Group

Mr Peter HUPPERTZ  
Basel Institute on Governance

**Scientific Experts / Experts Scientifiques**

Mr John RINGGUTH  
**Co-Chair of the Working Group on Evaluations**

Mr Lajos KORONA  
**Working Group on Evaluations**  
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office  
Budapest, Hungary

Mr Andrew LE BRUN  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Office of the Director General, Jersey Financial Services Commission,

Mr Andrew STRIJKER  
**Working Group on Evaluations**  
European Commission, Task Force for Greece, Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption, BRUSSELS

Mr Boudewijn VERHELST  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,  
BRUSSELS

**Secretariat of the Council of Europe /**

**Secrétariat du Conseil de l'Europe**

Mr Jan KLEIJSEN  
Director, Information Society and Action against Crime  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Ivan KOEDJIKOV  
Head of Department and Anti-terrorism Co-ordinator, Action against Crime Department  
Information Society and Action against Crime,  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Matthias KLOTH  
**EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL**  
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,  
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Mr Michael STELLINI, Deputy Executive Secretary to MONEYVAL  
Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference  
of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Mr Jeremie OGE, Administrator, MONEYVAL

Ms Kotryna FILIPAVICIUTE, Administrator, MONEYVAL

Mr Alexey SAMARIN, Administrator, MONEYVAL

Ms Claudia ELION, Programme Assistant, MONEYVAL

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mr Stanislav LICHEV, Trainee

**Interpreters / *Interprètes***

Mr Grégoire DEVICTOR

Ms Julia TANNER

Ms Bettina LUDEWIG